

PARTI POPULAIRE EUROPEEN

PROGRAMME D'ACTION

2004-2009

**(Adopté par le Congrès du PPE
04-05 février 2004, Bruxelles)**

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE		p.3
CHAPITRE I.	UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, COMPETITIVE, SOLIDAIRE ET RICHE EN CREATION D'EMPLOIS	p.8
CHAPITRE II.	REAGIR AU BESOIN CROISSANT DE SECURITE DES CITOYENS EUROPEENS	p.19
CHAPITRE III.	LE DEVELOPPEMENT DURABLE	p.27
CHAPITRE IV.	UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE	p.34
CHAPITRE V.	L'EUROPE DANS LE MONDE	p.36
CHAPITRE VI.	UNE BONNE GOUVERNANCE EUROPEENNE	p.44

PREAMBULE

L'unification européenne est un projet politique majeur, d'une portée historique considérable, à la conception et au développement duquel tous les partis membres du PPE, ont largement contribué. Il s'agit d'un projet ambitieux, complexe, inachevé, mais prometteur. Le PPE l'a toujours soutenu parce qu'il correspond à sa vision de la société moderne et parce qu'il permet la mise en application la plus étendue des valeurs dont il est porteur.

Projet ambitieux. Réunir, sans recourir à la force, des pays différents, déchirés par des antagonismes séculaires, pour aboutir à une communauté pacifiée, rassemblée autour des valeurs communes de respect des droits de l'homme, paix, liberté, démocratie, justice et solidarité, mais dans le respect de la diversité de ses membres, voilà ce que cinquante ans de construction européenne ont permis de réaliser. L'Europe n'est plus divisée. Des démocraties sont apparues là où pendant des décennies, des dictatures s'étaient imposées. L'Etat de droit et l'économie de marché ont permis à des millions d'Européens de participer à un développement marqué par la liberté, le progrès économique et le respect de la dignité humaine. Cette réalisation est unique dans l'histoire de l'humanité.

Les résultats de cette entreprise audacieuse, tout imparfaits qu'ils soient, ont cependant suscité l'adhésion ou la candidature de pratiquement tous les pays d'Europe. Et même au-delà.

Il en est résulté que le modèle de l'Union européenne est devenu la référence pour les pays qui veulent passer de la dictature à la démocratie, de l'économie planifiée à la société ouverte.

L'ambition cependant ne s'arrête pas là. Elle est aussi de faire de l'Europe un acteur influent dans l'organisation d'un nouvel ordre mondial basé sur les mêmes valeurs et les mêmes principes qui ont présidé à sa propre création.

Projet complexe. S'étalant dans la longue durée, cette ambition s'est développée empiriquement en fonction des contraintes et des nécessités du moment, à travers des crises et des reculs, souvent dans l'indifférence de beaucoup et l'hostilité de quelques uns. Car elle bousculait bien des habitudes et dérangeait pas mal d'intérêts établis.

Ce cheminement par les voies du possible nous a conduits à une construction institutionnelle originale, mais complexe, fondée sur une double légitimité -celle des Etats membres et celle des citoyens- qui trouve dans l'équilibre de fonctionnement du triangle institutionnel (Commission - Conseil - Parlement) le moyen de concilier l'intérêt commun des citoyens et l'intérêt des Etats. Cette complexité, pour beaucoup synonyme d'opacité, ne favorisait pas l'appui enthousiaste de l'opinion publique et renforçait la résistance des gouvernements réticents.

Les efforts de clarification ne devraient pas s'opérer au détriment de l'équilibre institutionnel qui sauvegarde l'intérêt commun.

Projet inachevé. D'abord union douanière, puis marché commun, ensuite marché sans frontière intérieure, enfin union économique et monétaire, la construction européenne doit aujourd'hui relever plusieurs défis : réussir l'élargissement à l'ensemble de l'Europe, maîtriser certains des effets négatifs de la mondialisation, développer l'Union en une Union politique où priment la démocratie et la justice sociale, et rendre les institutions de l'Union plus proches des citoyens européens.

Ces défis postulent l'approfondissement de l'intégration européenne :

- car, pour continuer à gérer ou à initier des politiques communes applicables à vingt-cinq Etats membres ou plus, l'Union doit renforcer ses institutions ;
- car, pour devenir un acteur influent sur la scène mondiale, l'Union doit se doter des moyens pour parler d'une seule voix et pour agir en conséquence.

Projet prometteur. La mondialisation n'est pas un phénomène transitoire. Elle offre à l'Europe mais aussi au reste du monde de nouvelles possibilités de satisfaire les besoins des hommes. Cependant, l'Europe doit

se préparer à relever les nouveaux défis qui en découlent. La mondialisation exige des actions politiques constructives. Elle n'est une menace que pour ceux qui refusent de s'adapter aux nouvelles conditions. Il convient de garantir la participation équitable de tous les pays, conformément aux critères approuvés par tous.

Grâce à ses nouvelles dimensions et à ses institutions renouvelées, l'Union européenne offre à ses Etats membres de meilleures possibilités de combattre la pauvreté dans le monde, de lutter contre les violations des droits de l'homme, la criminalité internationale, le terrorisme, la pollution des mers, le réchauffement de la planète, l'immigration sauvage, le chaos du trafic aérien, l'engorgement des voies de communication, l'instabilité monétaire ou financière, la précarisation de l'emploi, etc.

Le PPE, parti du bien commun européen

1. Au lendemain de la guerre, les leaders des partis démocrates-chrétiens se sont réunis pour œuvrer à la reconstruction de l'Europe dévastée. Tous ont soutenu, signé, ou fait ratifier, le traité CECA, puis le traité de Rome et leurs modifications ultérieures.

Que ce soit au Conseil des ministres, au Parlement européen, ou dans les parlements nationaux, les partis membres du PPE, ont toujours été du côté de ceux qui ont fait progresser l'Europe. Dès que les perspectives d'élargissement se sont précisées, ils se sont organisés pour accueillir en leur sein les partis frères des pays candidats et ainsi rester une force politique influente au niveau européen. Plus récemment, au sein de la Convention pour l'avenir de l'Europe, tous les représentants du PPE, unis autour de leur Document de Congrès adopté à Estoril, ont été les premiers à contribuer à la formation du consensus pour une Europe plus efficace, plus démocratique, plus transparente et plus responsable.

2. Cette fidélité constante à l'idéal européen procède d'un attachement réel aux valeurs des sociétés ouvertes et du mouvement personnaliste chrétien ¹. Cette base culturelle, héritage de l'humanisme ancien, de racines religieuses, en particulier judéo-chrétiennes, de la Renaissance, de la Réforme et du Siècle des Lumières, a un dénominateur commun : une certaine vision de l'être humain et la foi dans sa capacité à modeler le monde. D'où le commentaire de Jean Monnet «Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons les hommes ».
3. Dans cette conception qui affirme la dignité prééminente de la personne humaine, cette dernière est le sujet et non l'objet de l'Histoire. Elle n'est pas le jouet de forces aveugles et participe à la réalisation de son destin. Etre unique, irréductible à tout autre, doué de raison et de volonté, sa liberté est autonomie mais aussi responsabilité. La personne, ce n'est pas l'individu mais l'homme concret impliqué dans les liens de sa famille, de son milieu, de sa communauté, de son pays, vis-à-vis desquels il a des droits et des devoirs. Devoirs de solidarité mais aussi droit de créer lui-même et avec qui il le veut les conditions de son épanouissement, l'autorité publique ou l'Etat n'intervenant qu'à titre subsidiaire pour favoriser cet épanouissement ².

Pour protéger les valeurs culturelles et éthiques de l'Europe, nous devons également protéger les véritables racines nationales et culturelles des nations européennes, et promouvoir la cohabitation tolérante entre les différents groupes ethniques et nationaux.

Dans cette optique, l'Etat est au service des citoyens et pas l'inverse. Ce qui, au-delà du mandat des électeurs, fonde l'autorité et la légitimité de l'Etat, c'est sa capacité à servir ou promouvoir le bien commun des citoyens. Lorsque les Etats membres ne sont plus en mesure de remplir pleinement cette fonction, il est alors légitime que l'Union intervienne afin de protéger et servir l'intérêt général des citoyens. Cela se produira en principe lorsqu'il devient évident que les institutions de l'Union remplissent mieux certaines tâches que les Etats membres.

¹ Ce mouvement trouve son inspiration dans la philosophie de J. Maritain –Gabriel Marcel – Em. Mounier.

² Pour une formulation plus explicite de ces valeurs et de ces principes, voir le «Programme de base» adopté à Athènes en novembre 1992.

Partant de cette vision commune, notre parti devrait donc réaliser ce grand projet collectif d'intégration européenne en développant une vision et un projet politique à même de relever les défis du 21^{ème} siècle. Notre objectif est donc double :

- Premièrement, nous devons promouvoir la réconciliation, pour mettre fin aux divisions qui affaiblissent depuis longtemps notre continent. La réconciliation démocratique entre les institutions européennes et les citoyens doit être suivie d'une réconciliation économique entre l'esprit d'entreprise et l'esprit de partage et de solidarité, en mettant le principe de responsabilité au cœur de notre modèle social. Ensuite, nous devons réconcilier l'identité et la pluralité, la nation et l'Europe, en transformant l'Union européenne en une fédération d'Etats et de citoyens. Finalement, nous devons réconcilier les êtres humains et la nature, en adoptant une véritable politique de développement durable, en termes non seulement d'environnement mais aussi de population, de société et d'économie.

- Ensuite, nous devons sauvegarder les droits de l'homme de demain, en déclarant notre ambition constante de reconsidérer l'être humain comme le moyen, l'objectif, l'objet et le sujet de la politique européenne. Pour y parvenir, nous devons viser haut : nous devons être vigilants en matière de bioéthique, d'intégrité et de dignité humaine. Nous devons protéger avec vigueur la biodiversité, démontrer notre volonté d'humaniser la mondialisation avec tout ce que cela implique, c'est-à-dire en nous mobilisant contre le terrorisme international, en combattant la pauvreté et l'injustice et en édifiant une gouvernance européenne qui établisse des garde-fous au niveau environnemental et social.

4. C'est en fonction de cette vision personnaliste et humaniste de la société que le PPE a élaboré sa doctrine politique autour de quatre axes principaux :

a) La dignité de la personne humaine

La place centrale qu'occupe la personne humaine dans notre doctrine politique nous conduit à privilégier à tous les niveaux de pouvoir :

- la libre créativité des citoyens dans tous les secteurs de la vie en société ;
- le rôle de la famille, de l'éducation, de la vie associative ;
- l'égalité des droits de l'homme et de la femme ;
- la protection des droits de l'enfant, le respect et la protection des droits des minorités, la solidarité avec les plus démunis et les plus âgés ;
- le respect de la vie sous toutes ses formes (y compris embryonnaire) et à tous les âges ;
- l'établissement de règles éthiques pour les applications des résultats de la recherche ;
- le respect de la dignité humaine dans les applications des progrès de la médecine et de la génétique. C'est ainsi que le PPE est opposé à l'euthanasie, à l'eugénisme, au clonage des êtres humains ;
- de même est-il opposé au racisme, à l'idéologie nationaliste, à l'individualisme débridé, au laxisme éthique ;
- au niveau européen, il préconise et soutient la création d'un espace de liberté, d'ouverture, de sécurité et de justice ainsi que le développement de la citoyenneté de l'Union.

Afin d'y parvenir, tous les membres de la société – hommes, femmes, personnes valides et moins valides, jeunes et moins jeunes – doivent avoir la possibilité de participer, par leurs connaissances, leur créativité et leur inspiration personnelle, au fonctionnement de la société et au marché du travail.

b) Le soutien à la famille

La famille – en particulier à l'époque actuelle marquée par une apparente crise de la cellule familiale, de ce lien unique entre l'homme et la femme – mérite un soutien spécifique et concret de la société. Ce qui est bon pour la famille, l'est également pour la société.

La politique familiale relève de la compétence des Etats membres. Néanmoins, le PPE s'intéressera également à cette question en tentant de donner une place importante à l'inspiration mutuelle et en montrant donc l'exemple à suivre. Combattre les problèmes démographiques, c'est aussi apporter notre soutien à la famille.

c) L'économie sociale de marché

L'histoire et l'expérience ont montré que l'initiative privée, la libre entreprise, la concurrence, la discipline des marchés, l'ouverture et la liberté des échanges sont les véritables moteurs du progrès économique. De même, l'autonomie des organisations syndicales et patronales, la libre négociation entre elles des conditions du travail et de sa rémunération, leur participation et leur responsabilité dans la gestion des systèmes de protection sociale se sont révélées les meilleures garanties du progrès social, les pouvoirs publics n'intervenant que pour déterminer les règles du jeu et assurer le respect du bien commun lorsqu'il est établi que celui-ci est négligé ou ignoré. C'est aussi cela la subsidiarité. La liberté d'entreprendre et le droit d'en tirer un profit équitable ont pour corollaire un devoir de solidarité et de justice vis-à-vis des autres parties prenantes de l'entreprise ainsi que l'obligation de respecter la loi, l'environnement et la nature. Pour le PPE, tous les acteurs de la vie économique d'une société doivent s'efforcer d'améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens et de créer de la prospérité pour tous. En d'autres termes, tous les secteurs de la politique (en particulier les politiques économique, financière, de formation et d'éducation, de l'emploi et sociale) se doivent de collaborer pour assurer la cohésion interne de nos sociétés.

d) La construction d'une Europe fédérale décentralisée, la coopération internationale et le multilatéralisme

Contrairement à ce qu'on en dit souvent, le véritable fédéralisme consiste à unir des pays dans la poursuite d'objectifs définis en commun, mais en respectant la diversité de leurs cultures, de leurs traditions, de leurs langues et en leur laissant la plus large autonomie dans le choix des moyens pour atteindre ces objectifs.

C'est dans la mesure où le cadre national n'est plus en mesure d'assurer seul, dans toutes ses dimensions, le bien commun de tous les citoyens européens, que le PPE accepte et préconise le renforcement des pouvoirs de l'Union, conformément au principe de subsidiarité et pour autant que l'exercice de ce pouvoir reste soumis aux exigences de responsabilité, de transparence et de démocratie. C'est pourquoi le PPE est partisan d'une Constitution européenne (cf. Estoril).

La paix, vécue dans la liberté et la prospérité, étant une des toutes premières valeurs qui nous unit, le PPE est en faveur de la coopération internationale partout où elle est utile pour la résolution des conflits par les moyens pacifiques de la négociation ou de l'arbitrage. Dans la même optique, le PPE soutient le renforcement des institutions internationales qui œuvrent pour plus de paix, de justice et de solidarité dans le monde.

5. Ces orientations nous positionnent comme les principaux adversaires des partis extrêmes qui rejettent l'intégration européenne, sacrifient le citoyen à la Nation souveraine et nourrissent l'intolérance, le racisme, le nationalisme, la xénophobie et le terrorisme.

Mais, elles font aussi de nous les principaux challengers des partis qui font plus confiance à l'Etat et aux pouvoirs publics qu'aux citoyens, et à leurs initiatives qu'ils découragent, et pour qui le principe d'égalité n'est pas celui des chances égales pour tous mais des situations d'égalité imposées ou contrôlées.

Toutefois, nous devons constater que d'autres partis démocratiques ont évolué vers nos positions, ce qui ne peut que réjouir ceux qui souhaitent la plus large acceptation de nos valeurs.

LES PRIORITES DU PPE POUR LA LEGISLATURE 2004-2009

A l'écoute des attentes des citoyens européens, le PPE identifie les éléments suivants comme étant leurs principales préoccupations :

- le maintien de l'emploi et du revenu;
- les atteintes à la sécurité et à la santé sous tous ses aspects;
- la possibilité, pour tous, de participer à la société, et plus spécifiquement au marché du travail;
- la dégradation de l'environnement;
- les conséquences d'une mauvaise gouvernance et des politiques économiques socialistes (inégalité, pauvreté, épidémie, guerre civile) ;
- la bonne gouvernance des pouvoirs publics, notamment par une réduction de la charge fiscale paralysant les efforts des entrepreneurs.

Soucieux d'apporter à ces problèmes les solutions que lui inspirent sa doctrine et ses valeurs, le PPE a structuré son programme en six chapitres correspondants. Ils lui serviront de guide pour la prochaine législature du Parlement européen où il ambitionne de rester la force politique la plus importante et, ainsi, pouvoir orienter l'action de l'Union.

Les mesures préconisées par le PPE dans les six chapitres suivants ne relèvent pas toutes de la compétence de l'Union. Certaines sont même exclusivement de la compétence nationale ou régionale. Nous les avons maintenues dans notre programme parce que dans plusieurs Etats membres, les élections européennes ont lieu en même temps que des élections nationales ou régionales et que les électeurs s'intéressent à un parti en fonction de ce qu'il propose, indépendamment de savoir à quel niveau ces propositions seront mises en œuvre et pour autant qu'elles soient cohérentes. Au surplus, la coordination des politiques nationales sera facilitée, au niveau européen, si tous les partis membres du PPE défendent les mêmes orientations à tous les niveaux de pouvoirs qu'ils occupent.

CHAPITRE I. UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, COMPETITIVE, SOLIDAIRE ET RICHE EN CREATION D'EMPLOIS

«Pour répartir équitablement les richesses, il faut d'abord les produire ». Adam Smith

Section I. Une économie dynamique dans un monde en mutation accélérée

Faire de la nouvelle Europe élargie une des économies les plus compétitives du monde, représente le défi le plus important des années à venir, alors que l'environnement économique subit des changements radicaux liés à la mondialisation. Il est important de souligner que ce sont les Nations qui ont voulu et créé la mondialisation, en décidant de s'unir, de s'ouvrir et de relever, ensemble, des défis communs. En cinquante ans, la mondialisation a permis la multiplication par six du produit mondial brut alors que la population mondiale, dans la même période, était multipliée par deux et demi.

Pour les pays qui s'y préparent et s'y adaptent, la mondialisation est un instrument de développement très efficace. Ceux qui s'y refusent, ou en sont empêchés, sont condamnés à la stagnation ou au déclin. Les économies d'Europe centrale et orientale doivent émerger avec les économies de l'Europe occidentale. Ensemble, nous formerons le plus grand marché du monde. La croissance rapide des nouveaux Etats membres, ainsi que la mise en œuvre effective des règles du marché unique et de l'Union monétaire, créeront un nouveau dynamisme. Les perspectives de croissance, d'investissement et de création d'emplois sont énormes. La monnaie unique favorisera l'intégration des marchés, augmentera la concurrence et encouragera l'esprit d'entreprise.

Cependant, il ne sera pas aisé de relever ce défi. L'Europe éprouve aujourd'hui beaucoup de difficultés à réussir cette adaptation car, si les mutations économiques sont rapides, les réactions politiques sont lentes et les résistances au changement sont très fortes.

Pour surmonter ces obstacles, le PPE a l'intention de combiner les forces que sont la compétitivité privée, les opportunités qu'offre une société plus flexible et les aspects positifs de la cohésion sociale et régionale.

Avec quelques variations selon les pays, les performances de l'économie européenne, en matière de croissance et d'emploi, restent dans l'ensemble assez décevantes. Nous faisons moins bien que les États-Unis, la Chine et beaucoup d'autres pays de l'OCDE. Il devient donc indispensable de flexibiliser davantage les marchés de l'emploi, de promouvoir l'éducation continue qui favorisera la mobilité, et de réduire les coûts salariaux. L'écart technologique avec nos meilleurs concurrents ne se résorbe pas, au contraire! Il est temps à présent que les Etats membres, si du moins ce n'est pas encore fait, se concentrent sur les réformes structurelles et qu'ils s'efforcent de mieux coordonner leurs politiques économiques, comme le prévoit le processus de Lisbonne, afin de tirer profit des avantages résultant de la création de l'Union monétaire et de l'élargissement du marché unique.

La mise en œuvre de la « stratégie de Lisbonne », qui vise à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, doit être une priorité absolue. Considérant la résistance aux nécessaires réformes structurelles, une feuille de route claire avec des délais stricts pour chaque étape, est indispensable si l'on veut achever ce processus d'ici 2010 et relancer l'économie européenne.

En outre, nous voulons permettre de surmonter les difficultés du processus de Lisbonne, qui concerne tous les secteurs de la société : le marché du travail, la sécurité sociale, l'éducation, la recherche, l'innovation et l'économie. Nous croyons fermement en l'objectif visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.

Or, la solution ne réside ni dans le maintien artificiel d'industries qui ne sont plus compétitives, ni dans le protectionnisme et le repli autarcique, ni dans un recours à l'intervention et aux aides des pouvoirs publics. Elle consiste dans l'adaptation aux nouvelles conditions du marché mondial, que seule la libéralisation des initiatives et des énergies dans un cadre approprié pourra réaliser dans les meilleures conditions et avec le plus de succès. Seule la création de nouvelles entreprises ou de nouveaux produits peut créer de nouveaux emplois durables. Les pouvoirs publics, et plus particulièrement l'Union, devront créer les conditions

générales (fiscales, financières, sociales) qui favorisent la création d'entreprises, la recherche et l'investissement.

Le nouvel élargissement offre à l'Europe des opportunités de développement exceptionnelles qui, à l'instar des élargissements antérieurs, dépassent en avantages économiques les coûts de la solidarité et de la cohésion.

Plus concrètement, le PPE s'engage à soutenir :

1. L'achèvement du marché unique

L'élimination des contrôles aux frontières intérieures n'a pas mis fin au cloisonnement des marchés nationaux. Il reste encore de nombreux obstacles de nature réglementaire qui constituent des freins à l'amélioration de la productivité, à la mobilité, à l'abaissement des coûts et donc à l'investissement. C'est surtout vrai pour ce qui concerne l'ensemble du secteur tertiaire, en particulier les services financiers, l'énergie, les transports, les télécommunications, les services à l'entreprise, la construction, le trafic aérien, les fonds de pension privés, le marché du médicament, l'industrie des biotechnologies.

Nous demandons aux pays de prendre des mesures dans ces domaines, si ce n'est déjà fait, afin de rendre l'Europe plus compétitive. La Commission européenne doit donner la priorité à la mise en œuvre du marché unique dans tous ces domaines.

2. Une fiscalité réduite visant à promouvoir le développement économique

Un taux de fiscalité élevé constitue un obstacle considérable à la création de richesse puisqu'il décourage les initiatives privées, les investissements innovateurs et l'engagement de personnel. Par conséquent, le PPE recommandera avant tout une diminution de la pression fiscale globale, qui est bien plus élevée en Europe que dans tous les autres pays dynamiques du monde, et en particulier l'Asie de l'Est.

Gardant cet objectif à l'esprit, les Etats membres devraient s'efforcer de coordonner leur politique fiscale, afin de :

- garantir le bon fonctionnement du marché unique
- éviter les distorsions commerciales irrationnelles et dissuader la fraude
- améliorer, en synergie, l'impact global de leurs mesures fiscales
- encourager les activités transfrontalières

Plus spécifiquement, au niveau communautaire, le PPE oeuvrera pour une coordination raisonnable de la taxation indirecte et une harmonisation des bases d'imposition, tout en laissant à la discrétion des Etats membres, les taxes qui ne relèvent pas du marché unique.

Le PPE défendra l'adoption d'un système de T.V.A. définitif basé sur le principe du «pays d'origine» et s'opposera à la nouvelle approche de la Commission qui vise uniquement à améliorer le système transitoire.

Nous encouragerons également l'instauration d'une base d'imposition consolidée pour les entreprises européennes. En principe, les recettes de cette imposition consolidée devraient revenir au budget de l'Union, renforçant ainsi le système de ressources propres.

Quant à l'imposition des revenus de l'épargne, le PPE continuera à soutenir l'approche proposée par la Commission et approuvée à Feira par le Conseil européen. Il accepte que, pour éviter la fuite des capitaux, l'adoption d'une directive soit subordonnée à la prise de mesures à effet équivalent par plusieurs pays extérieurs de l'Union.

3. Amélioration de l'environnement réglementaire : favoriser les activités économiques et faciliter la création d'entreprises en Europe

Le PPE souhaite offrir aux entreprises européennes un environnement qui facilite les activités économiques et les aide à faire face à la compétitivité de l'économie mondiale. Les exigences administratives excessives nuisent à la création d'entreprises et empêchent les entreprises existantes de se concentrer sur leurs activités. Pour être compétitives, les entreprises ont besoin d'une réglementation juridique et financière de qualité. Pour y parvenir, nous devons donc :

- + conformément aux objectifs généraux de l'Union européenne, tels que stipulés dans le Traité de l'Union et la future Constitution européenne, éliminer les subsides et les dispositions réglementaires qui créent des distorsions sur les marchés et découragent les initiatives privées;
- + systématiser l'évaluation de l'impact de la législation en matière de coûts pour les entreprises et d'emploi;
- + réduire au minimum les lourdes tracasseries et les exigences administratives excessives ;
- + encourager la création de nouvelles entreprises et faciliter l'accès aux différents modes de financement de capital à risque ;
- + garantir un accès correct au financement pour les PME dans le cadre de l'accord de Bâle II ;
- + protéger efficacement la propriété intellectuelle des entreprises européennes grâce à la mise au point d'un nouveau brevet communautaire moins coûteux, plus accessible et juridiquement plus sûr.

4. Créer plus d'égalité en matière de droit des sociétés

Aujourd'hui, le droit des sociétés se fonde essentiellement sur les législations nationales qui sont très disparates. A cause de ces divergences juridiques, certaines entreprises ne peuvent tirer profit de la dimension du grand marché unique tandis que d'autres bénéficient d'avantages excessifs.

Le PPE donc est en faveur de :

- nouvelles initiatives pour créer des règles communes en matière de droit des sociétés, visant à introduire plus d'égalité pour les entreprises européennes ; Celles-ci remplaceraient la 5ème directive, qui n'a pas pu recueillir de consensus.
- l'établissement de règles communes pour les S.P.R.L. afin de permettre aux P.M.E. d'être opérationnelles dans tous les pays de l'Union, tout en gardant leur caractère de S.P.R.L.
- l'amélioration du système d'actionnariat des salariés, par des modèles de participation dans les actions de leurs entreprises.

5. Le rôle des Petites et Moyennes Entreprises

Les 2/3 des emplois du secteur privé sont situés dans les Petites et Moyennes Entreprises et la quasi-totalité des nouveaux emplois créés le sont par elles. Par leur souplesse et leur dynamisme, elles constituent un facteur déterminant de la bonne santé de l'économie d'un pays. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour favoriser leur éclosion, leur croissance, leur financement et leur transmission.

Comme dans tous les secteurs et donc également celui des P.M.E., le PPE place la personne humaine au cœur de sa politique. C'est l'entrepreneur qui prend le risque de créer une entreprise sans être sûr de son succès. L'Europe manque de ce genre de pionniers et le PPE fera tout ce qui est en son pouvoir pour encourager cet esprit d'entreprise sur le continent, où il fut par ailleurs inventé.

Éclosion : le goût d'entreprendre ne se décrète pas. Néanmoins, un climat culturel dans lequel l'initiative, la prise de risque, la performance sont socialement valorisées et financièrement rémunérées, peut en favoriser l'éclosion. Beaucoup de réglementations adoptées dans les meilleures intentions sont à cet égard décourageantes et nuisent à l'esprit d'entreprise. En conséquence, les politiques de l'Union devraient être mises en œuvre avec un strict minimum de réglementations.

Croissance : l'attention des dirigeants de P.M.E. ne doit pas être absorbée par un excès de tracasserie administrative résultant d'une réglementation envahissante. Les institutions européennes devront y veiller lorsqu'elles envisagent de nouvelles réglementations.

Financement : le risque de celui qui finance ou investit dans une P.M.E. est normalement plus élevé que dans une puissante multinationale. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent promouvoir des systèmes de financement à risque plus adaptés à ce type d'activité.

Pour réduire l'inadéquation du capital social (« equity gap ») en Europe, nous devons encourager et soutenir une nouvelle forme d'investisseurs privés, tels que *Business Angels*.

Transmission : beaucoup de P.M.E. disparaissent avec leur fondateur car les conditions de transmission sont en général fiscalement onéreuses ou légalement dissuasives. L'Union devrait encourager les Etats membres à modifier leur législation pour favoriser la continuation de ces activités.

Culture : il est très difficile de redémarrer une affaire après avoir subi une faillite. Même une faillite « honnête » entraîne des réactions de méfiance, ce qui nuit tant à l'innovation qu'à l'esprit d'entreprise. C'est pourquoi les services de soutien et de consultation devraient être utilisés pour s'assurer que les entreprises viables puissent être sauvées ou restructurées avant qu'il ne soit trop tard. Celles qui ne sont pas viables doivent être éliminées du marché.

Infrastructure : l'aide la plus importante à apporter aux P.M.E. ainsi qu'à toutes les entreprises en général, devrait venir du secteur public, dans le domaine de l'infrastructure et en particulier de la logistique. Les P.M.E. et toutes les entreprises en Europe subissent lourdement la lenteur de l'ouverture des marchés. Dans le secteur des services, le nombre de monopoles reste trop élevé.

Les P.M.E. et les gouvernements locaux : le partenariat entre les autorités locales et régionales et les P.M.E. doit être fructueux et positif. Pour améliorer ce partenariat, les P.M.E. devraient bénéficier d'un accès illimité en particulier aux services offerts aux citoyens et aux autorités municipales, dont les P.M.E. sont aujourd'hui encore souvent exclues par l'Etat, la ville ou toute autre autorité publique subsidiée par le contribuable. Dans la mesure du possible, le PPE est favorable à l'offre privée de services et de biens manufacturés.

Les P.M.E. et l'entrepreneuriat des immigrés : le PPE encourage vivement l'entrepreneuriat parmi les communautés d'immigrés en Europe, comme une manière d'intégrer cette partie souvent trop pauvre de la population en Europe. Le PPE soutient à cet égard les efforts de la Commission européenne pour promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des immigrés et des minorités en Europe.

Les P.M.E. et les Institutions de l'UE : afin de pouvoir mettre en œuvre toutes ces priorités, le PPE est favorable à l'idée que l'un des Commissaires de la prochaine Commission soit responsable des questions relatives aux P.M.E. De même, le PPE soutiendra vivement la création d'un sous-Comité en charge des P.M.E. au Parlement européen.

6. Equilibre budgétaire

L'une des conditions préalables à la croissance économique et à la création d'emplois est d'atteindre la stabilité macro-économique. Les gouvernements devraient donc respecter les critères du Pacte de Stabilité et de Croissance. En effet, pour garantir la crédibilité de l'euro et réaliser nos ambitions, il est indispensable de coordonner davantage les politiques économiques et budgétaires des gouvernements nationaux dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Il n'existe aucun meilleur bénéfice social que de donner à tous l'opportunité de travailler, tout en assurant une meilleure distribution des revenus et en faisant preuve de solidarité envers les personnes dans le besoin.

Section II. Une économie compétitive

Dans un monde ouvert aux échanges, la compétitivité est au cœur de la performance économique. La compétitivité découle à la fois du coût des facteurs et de leur productivité. On peut rester compétitif même avec des salaires élevés si ceux-ci sont compensés par une productivité supérieure. C'est pourquoi l'une des grandes priorités du PPE est de faire de l'Union un centre d'excellence qui puisse s'appuyer sur un secteur de la recherche performant, centré sur les nouvelles technologies, ainsi que sur des citoyens européens hautement qualifiés. On peut améliorer la productivité notamment par des procédés de production et de marketing plus efficaces, ce qui implique une ouverture des marchés et une concurrence accrue, mais également un renforcement de l'esprit d'entreprise. Néanmoins, l'élément clé reste l'être humain, sa motivation, ses qualifications, sa créativité et sa capacité d'innover.

La recherche technologique permet d'accroître la valeur des produits et des services. Transformer en réussite commerciale et industrielle le fruit des innovations technologiques sera pour l'Europe un défi important. En outre, on peut agir sur les coûts par un meilleur fonctionnement du marché des facteurs et un aménagement de la fiscalité.

1. Priorité à la recherche et à l'innovation

L'Europe reste à la traîne en matière de recherche notamment parce que celle-ci est de plus en plus coûteuse et interdisciplinaire. Néanmoins, la principale faiblesse de l'Europe réside, d'une part, dans la fragmentation et la dispersion de ses efforts et, d'autre part, dans la difficulté de passer du stade de la recherche à celui de l'innovation industrielle. C'est ici que l'Union européenne peut apporter une indiscutable valeur ajoutée :

- par la coordination des programmes afin d'éviter les doubles emplois ;
 - par la collaboration entre centres de recherche pour approfondir les spécialisations ;
 - par la circulation du savoir et des chercheurs ;
 - par la coopération entre le monde de l'industrie, les milieux de la recherche et l'enseignement sur tout le territoire de l'Union, en vue de favoriser l'innovation scientifique et le développement industriel.
- + Dès lors, le PPE défend âprement toutes les mesures visant à l'établissement d'un espace de recherche européen efficace comme cela a été envisagé à Lisbonne sur proposition de la Commission.
- + Alors que l'Union européenne ne consacre que 1,9% de son P.I.B. à la R&D (contre 2,7% aux U.S.A. et 3% au Japon), il conviendrait de porter notre effort au même niveau que celui de nos concurrents. Nous devons garder à l'esprit que la R&D favorise uniquement les inventions et ne garantit pas l'innovation, qui est le véritable moteur de croissance et de progrès économiques. Le capital à risque disponible doit donc suivre le niveau des dépenses en R&D.
- + Le PPE accordera une attention toute particulière aux nouveaux Etats membres, pour y promouvoir la connaissance et la recherche et éviter une fuite massive des cerveaux.
- + C'est un calcul à trop court terme de concentrer les recherches sur la production à finalité commerciale immédiate. Il faut préparer l'avenir en soutenant la recherche fondamentale à long terme, car c'est elle qui ouvre la voie aux technologies appliquées de demain. Il faut savoir cependant que l'intervalle entre l'invention et son application industrielle se rétrécit. Cela justifie d'autant mieux un financement communautaire adéquat pour la recherche fondamentale. Compte tenu du coût élevé de la recherche fondamentale et son faible rendement financier immédiat, il est recommandé de favoriser la coopération internationale entre les grandes puissances.
- + Sa capacité à prendre la tête dans le domaine des nouvelles technologies sera déterminante pour la compétitivité de l'Europe dans les années à venir. Le PPE mettra donc l'accent sur la recherche dans

les secteurs des technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur exploitation industrielle. Nous pensons aussi que les potentialités du secteur de la biotechnologie doivent être davantage explorées : les nouvelles technologies, et en particulier la biotechnologie, pourraient offrir des solutions intéressantes aux problèmes environnementaux et contribuer à un développement plus durable. Elles pourraient également améliorer la disponibilité et l'accessibilité des aliments, contribuant ainsi à la santé de l'homme. Concernant les limites éthiques de la génétique, notre position se base sur les décisions de notre Congrès de Berlin tenu en janvier 2001 et intitulé « Une Union de Valeurs », en particulier sur la référence au respect de la dignité de la personne humaine.

2. Un enseignement et une formation de qualité : priorité à la connaissance

+ Pour que les citoyens se préparent et s'adaptent mieux aux besoins d'une économie basée sur la haute technologie, nos systèmes d'éducation et de formation doivent être rendus plus performants. Ainsi, les citoyens pourront participer pleinement à la société de la connaissance. A cet effet, il convient de :

- promouvoir la formation permanente tout au long de la vie et y garantir l'accès ;
- assurer que les possibilités d'éducation et de formation répondent aux besoins du marché du travail ;
- poursuivre et étendre le programme E-learning afin de promouvoir une familiarisation avec les technologies de l'information ainsi que l'enseignement de ces technologies, qui permettent une plus grande insertion sociale, notamment pour les moins valides;
- améliorer l'apprentissage des langues et encourager les citoyens à apprendre deux langues étrangères ou plus et à passer six mois de leurs études à l'étranger, comme le prévoit la Directive européenne adoptée à cet égard. Dans ce contexte, il est essentiel de surmonter les obstacles administratifs, liés à la sécurité sociale ou de tout autre ordre, qui limitent la mobilité, et d'assurer une reconnaissance mutuelle des qualifications et diplômes;
- promouvoir l'esprit d'initiative et l'autonomie dès les premiers stades de l'éducation ;
- développer la collaboration avec les pays tiers dans l'enseignement supérieur et rendre l'enseignement supérieur plus ouvert et plus compétitif au niveau international ;
- garantir à tous un égal accès à l'enseignement de base et à tous ceux qui le veulent et le peuvent, un égal accès à l'enseignement supérieur.

De cette manière, nous améliorerons la qualité de l'enseignement offert aux jeunes, l'adaptabilité et l'employabilité des travailleurs – y compris parmi les personnes âgées – et contribuerons donc à réduire le taux de chômage. Pour le PPE, l'enseignement est la clé du développement humain, de la compétitivité économique et des progrès sociaux. Par conséquent, nous défendons fermement les futurs développements et les adaptations appropriées des principaux programmes éducatifs de l'UE (Socrates, Tempus, Leonardo da Vinci, Youth, Erasmus Mundus et E-learning) tant en ce qui concerne leurs objectifs que les moyens qui leur seront consacrés.

+ En outre, les Etats membres et les partenaires sociaux seront encouragés à anticiper les changements industriels et sociaux.

3. La réduction des coûts

La manière la plus efficace d'abaisser les coûts de la production est de veiller à ce que, sur chaque marché de facteurs, une saine concurrence soit assurée et que la liberté de circulation des facteurs à travers tous les pays de l'Union soit garantie. Un effort tout particulier doit être consenti dans les secteurs des services comme l'énergie, les transports, les télécommunications, les banques, les assurances où, faute d'harmonisation des législations, les marchés restent cloisonnés et des positions dominantes subsistent au détriment des acheteurs.

Le PPE encourage en particulier :

. l'établissement d'un solide marché pan-européen des capitaux afin de réduire le coût du capital pour les entreprises dans un environnement financier en mutation rapide. Ceci demande une attention toute particulière, car la libéralisation des marchés financiers doit aller de pair avec la protection et l'information adéquate des investisseurs, surtout les petits. Nous nous efforcerons de garantir la mise en œuvre, pour 2005 au plus tard, du plan d'action pour les services financiers ;

. le développement d'une nouvelle génération de télécommunications (3^{ème} Génération), qui est de première importance pour la compétitivité de l'Europe. Il est toutefois tout aussi important de permettre une consolidation en douceur des opérateurs du marché, ainsi que le commerce secondaire du spectre 3G. Il sera également nécessaire de fixer les règles pour le partage de l'infrastructure du réseau mobile. Il apparaît en outre fondamental de garantir la sécurité sur Internet. A l'heure actuelle, le manque de sécurité constitue un obstacle majeur au développement du commerce électronique ;

. la complète libéralisation du marché de l'énergie, avec un cadre juridique harmonisé créant une égalité des conditions de jeu dans les secteurs du gaz et de l'électricité, tout en garantissant un service public approprié ;

. une véritable compétitivité dans le domaine du transport, notamment par l'établissement d'un marché ferroviaire au sein de l'Union, en ouvrant les réseaux nationaux de chemin de fer et en facilitant l'accès au marché pour les nouvelles entreprises ferroviaires.

Il est nécessaire que l'Europe réduise la part des dépenses publiques dans l'ensemble de l'économie si elle veut accroître les chances du secteur privé. Il vaut mieux avoir un nombre élevé de contribuables plutôt qu'un taux élevé de taxation. Pour attirer et accroître les investissements et donc créer des emplois, les pays de l'Union doivent diminuer la pression fiscale globale. Maîtriser les dépenses publiques constitue le moyen le plus important d'accroître la compétitivité de l'économie européenne.

Une attention spéciale doit être réservée au marché du travail, qui n'est pas un facteur comme les autres, car son coût est en partie un revenu. Celui-ci doit être maintenu, sinon augmenté, car il soutient la demande globale, la consommation et même l'épargne. Par contre, le PPE est pour une réduction des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur le facteur travail qui, en Europe, alourdissent excessivement le coût salarial, condamnant au chômage de nombreux travailleurs insuffisamment qualifiés. Par ailleurs, il existe encore trop de rigidités sur le marché du travail qui retardent indûment une adaptation harmonieuse entre l'offre et la demande de travail et qui réduisent «l'employabilité» d'une partie importante de la population active. Ceci concerne en particulier le temps de travail. L'Europe étant le continent avec le temps de travail le plus court au monde, une plus grande flexibilité devrait être introduite dans ce domaine. C'est avant tout aux partenaires sociaux qu'il revient de régler ces questions.

Une amélioration du fonctionnement du marché du travail pourra résulter d'une plus grande mobilité, tant géographique que professionnelle, des travailleurs. La transférabilité des droits sociaux à travers les Etats membres ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations pourront y contribuer. Par conséquent, le PPE devrait s'efforcer d'améliorer la transférabilité des droits sociaux en Europe, en renforçant le fonctionnement du marché intérieur dans ce domaine et en permettant une réelle mobilité des citoyens.

Section III. Une économie solidaire

A côté de la libre entreprise et de la discipline des marchés par la concurrence, la solidarité est au cœur du modèle social européen : solidarité entre citoyens, solidarité entre régions et entre Etats membres.

A. Solidarité entre citoyens

- Le PPE soutient que le dynamisme économique et l'adaptation au marché mondial sont compatibles avec la responsabilité sociale, car celle-ci est un facteur de paix sociale et de stabilité politique sans lesquelles il n'est pas de progrès économique durable.
- La responsabilité sociale comporte deux volets qu'il importe de bien distinguer : la sécurité sociale à base de contributions, de finances publiques ou de mécanismes d'assurance privés et l'assistance sociale qui ressortit de la solidarité. Le PPE souhaite maintenir la solidarité tout en plaidant pour plus de responsabilité privée. Les systèmes de sécurité sociale doivent être plus ouverts aux différences individuelles. Ceci est particulièrement important pour pouvoir travailler dans différents pays à différents moments de sa vie. La compétitivité, quand elle peut opérer dans des conditions équitables et sans

rencontrer d'obstacle, bénéficiera à la qualité et permettra de répondre plus facilement aux besoins individuels.

- Libres d'exploiter toutes les opportunités qui leur sont offertes pour leur épanouissement personnel, les citoyens ont aussi droit au soutien et à la solidarité nationale lorsqu'ils sont en difficulté pour cause de maladies, d'accidents, de vieillesse et autres risques pouvant entraîner une réduction de leurs ressources et celles de leur famille.
- Tous les Etats membres ont mis en place des systèmes de sécurité sociale plus ou moins développés, plus ou moins équilibrés, mais bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui mis en difficulté par l'allongement de l'espérance de vie et le déséquilibre démographique, les progrès de la médecine et l'accroissement des dépenses de santé, la pollution urbaine et le stress de la vie moderne, la rupture des liens familiaux et les défaillances des systèmes d'éducation.
- L'insertion sociale : Nous voulons offrir une qualité de choix et d'opportunités aux citoyens européens. Le mot d'ordre principal de notre politique est de "ne bloquer personne et de n'abandonner personne". Pour atteindre ce but, nous devons insister particulièrement sur les programmes visant à combattre l'exclusion sociale, qui touche de nos jours de plus en plus de personnes. Nous accorderons donc une attention toute particulière :
 - aux besoins des jeunes connaissant des difficultés d'intégration économique et sociale, notamment en intégrant des mesures appropriées dans le programme Jeunesse. Nous soulignerons également le rôle social et éducatif du sport, en tant que facteur d'intégration et de participation à la vie sociale, comme moyen de promouvoir la tolérance, la sportivité, le respect des règles et des différences, et de lutter contre l'exclusion, la xénophobie et le racisme. Le Traité devrait reconnaître explicitement la nature spécifique du sport quant à son rôle social ;
 - à la promotion d'une bonne qualité de vie des personnes âgées, dont une part plus que proportionnelle souffre d'isolement et de pauvreté ;
 - à la promotion de l'égalité des chances pour les femmes et l'élimination de tous les types de discrimination.
- Des réformes doivent être entreprises d'urgence pour que les systèmes de protection sociale soient financièrement viables à long terme et socialement tolérables. En règle générale, la réforme des systèmes de sécurité sociale doit tenir compte de toutes les caractéristiques résultant des nouvelles méthodes de travail. Par des recommandations solidement étayées, l'Union pourrait faciliter la tâche des gouvernements. Le recours aux méthodes de «bench marking» et de «peers'pressure» permet de donner la préférence aux solutions les plus adaptées à la situation de chaque pays. Parmi ces solutions on retiendra, sans que cette liste soit limitative:
 - une distinction claire entre les divers services de soins santé et leur financement, afin d'atteindre plus de transparence et de permettre une meilleure répartition des fonds publics, tout en maintenant des soins de santé de qualité en Europe. Les citoyens ne devraient pas être empêchés de recourir aux services les meilleurs et les moins onéreux, simplement pour protéger les institutions nationales ;
 - promouvoir des politiques visant la création d'emplois, renforçant donc les contributions à la sécurité sociale ;
 - une modification du calcul des cotisations ;
 - un encouragement fiscal à la constitution d'épargne-pension complémentaire ;
 - éliminer les dispositions fiscales et parafiscales qui découragent l'emploi en général et celui des femmes en particulier ;
 - participation accrue au marché du travail des plus de 55 ans avec élimination progressive des systèmes de préretraites et un aménagement de l'âge de la pension sur base volontaire ;
 - le remplacement progressif des droits dérivés gratuits en matière de protection sociale, par des droits personnels contributifs ;
 - assurer que les jeunes ne soient pas les principales victimes de la réforme du système et donc, trouver un équilibre entre les générations ;

- constitution de réserves budgétaires pour pallier l'insuffisance future du système général des pensions ;
- pour ce qui concerne les soins de santé, faciliter la possibilité pour les patients de se faire soigner en dehors de leur pays, ce qui pourrait améliorer la qualité des soins reçus et élargir la gamme des choix individuels. Dans tous les cas, il convient d'assurer le remboursement des frais par les systèmes d'assurance respectifs des patients. Une telle réforme favoriserait la compétition et l'éclosion de nouvelles entreprises et contribuerait à faire du secteur européen des soins de santé l'un des meilleurs au monde ;
- l'Europe étant le continent où la durée du temps de travail est la plus courte du monde, il conviendrait d'introduire une plus grande flexibilité dans la fixation de cette durée qui devrait se négocier librement entre partenaires sociaux. Cependant, les réglementations de certains pays européens relatives au travail le dimanche seront respectées. Les expériences tentées dans certains pays ont bien montré qu'une réduction imposée de la durée du travail, sans réduction de revenu, était une mesure contre-productive à terme, tant au point de vue de la compétitivité que de la croissance, et de l'emploi ;
- une attention particulière doit être réservée aux évolutions démographiques de l'Europe et, notamment, au vieillissement de nos populations. Ce n'est pas seulement un problème de financement des pensions (voir nos suggestions), c'est aussi une question de dynamisme social. A long terme, l'immigration n'est pas une solution suffisante pour faire face aux conséquences des changements démographiques. Le PPE pense que nous devons créer un environnement favorable, qui aide les jeunes parents à avoir autant d'enfants qu'ils le désirent. Pour y parvenir, nous pourrions recourir à des incitants fiscaux et/ou à des allocations familiales efficaces, et offrir un environnement adéquat en termes d'accueil à la petite enfance et d'organisation flexible du temps de travail, permettant de mieux combiner vie professionnelle et vie familiale. Enfin, beaucoup de citoyens souhaitent garder une activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite. Il ne faut pas décourager cette tendance qui doit rester purement volontaire. C'est l'intérêt de la société de pouvoir bénéficier de l'expérience et des multiples contributions que les personnes âgées, mais valides et motivées, peuvent apporter au bien commun.

B. Solidarité entre régions et Etats membres

La réduction des écarts de développement entre les régions et entre les Etats membres joue un rôle capital dans le renforcement de la stabilité politique, de la cohésion sociale et territoriale de l'Union. Pour la période législative à venir, 2004-2009, l'Union sera confrontée au lourd défi de devoir concilier deux impératifs fondamentaux : faire preuve de solidarité avec les nouveaux Etats membres, beaucoup moins développés, et continuer à soutenir le développement structurel des régions défavorisées des Etats membres. Dans ce contexte, le PPE réitère son engagement constant en faveur de la politique de cohésion.

- Plus précisément, il veillera à mieux coordonner les politiques nationales et la politique de cohésion européenne sur l'ensemble du territoire de l'Union élargie, en ne basant pas l'évaluation uniquement sur les données statistiques.
- Il votera les moyens financiers suffisants pour soutenir adéquatement le développement structurel dans les régions les moins favorisées.
- Il contrôlera de près la mise en œuvre de ces politiques et l'usage optimal des fonds qui y sont consacrés.

Il assurera que les autres politiques de l'Union telles que les politiques industrielle et commerciale, ne sont pas en contradiction avec les politiques de développement régional, et que toutes les politiques de l'Union considèrent toujours leur impact potentiel sur l'équilibre du développement régional.

Le PPE veillera également à ce que les politiques nationales des gouvernements des Etats membres de l'Union dans des domaines tels que le développement économique et social, soient compatibles avec les politiques plus larges de l'Union en matière de développement régional.

Il assurera que toutes les politiques de l'Union en matière de développement régional, tels que les fonds structurel, ne visent pas seulement les déséquilibres économiques et sociaux entre les régions, mais qu'elles cherchent également à améliorer l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, ainsi que pour les groupes marginalisés comme les personnes âgées, les personnes moins valides et d'autres groupes, au sein des régions. Les politiques durables dans les régions marginalisées demandent des structures permettant de

mieux combiner vie professionnelle et vie familiale. Ces services pourraient inclure des facilités d'accueil de la petite enfance ou des services destinés aux personnes handicapées.

Pour atteindre nos objectifs de cohésion dans l'Europe élargie -et moins homogène- nous devons être à la fois plus efficaces et plus solidaires. Nous devons :

- préparer la redéfinition du tableau financier de soutien communautaire en faveur d'une meilleure cohésion européenne : nécessité d'une réévaluation des actions et des budgets en cours. Dans ce contexte, la future politique de cohésion visant les régions les plus défavorisées devrait prendre en considération leur situation socio-économique. Elle sera également considérée comme une politique horizontale de l'Union européenne;
- fixer le cadre et les conditions pour les projets durables et le développement des infrastructures, en encourageant plus particulièrement la coopération inter-régionale, transfrontalière et internationale sur une base juridique ;
- stimuler l'utilisation optimale des ressources régionales ;
- éliminer les facteurs de retard plutôt que de corriger simplement leurs effets.

C. Le rôle des services publics

Le modèle social européen se caractérise par le rôle majeur des services publics dans la satisfaction de besoins fondamentaux, comme l'éducation, la formation professionnelle, la santé, les transports publics, la communication, la culture, etc. L'on pense à tort que les services publics doivent être possédés ou gérés par l'Etat ou le Gouvernement. La nature des services publics réside dans le fait qu'ils doivent être ouverts, disponibles et abordables pour tous les citoyens, sans discrimination.

Les comparaisons par pays et les récentes expériences démontrent que les meilleurs services publics peuvent également être gérés par des entreprises privées ou des ONG opérant sous la supervision des autorités publiques. Le plus important reste la qualité, le coût, la continuité et la disponibilité des services offerts au public. C'est pourquoi le PPE estime que :

a. concernant les entreprises privées :

- les services publics doivent rester soumis à la législation européenne en matière de concurrence et au contrôle des autorités publiques ;
- leurs gérants doivent être tenus responsables de leurs performances, dont les critères devraient être établis en coopération avec les autorités publiques ;
- les obligations ou contraintes qui leur sont imposées pour des raisons d'intérêt général, pourraient être compensées financièrement.

Les services publics garantissent la couverture de l'ensemble du territoire et l'égal accès pour tous les citoyens. Ils doivent être modernisés et restructurés afin de s'adapter à une économie ouverte et compétitive.

b. concernant les Organisations non-gouvernementales

Le PPE soutient l'engagement des ONG, en particulier dans le secteur des services sociaux. Leur travail est important pour la cohésion interne de nos sociétés. Le PPE se félicite donc du fait que les ONG soient reconnues par la Constitution européenne.

Section IV. Une économie créatrice d'emplois

A. L'esprit de réformes

Le niveau de chômage en Europe reste trop élevé. Cette situation est socialement inacceptable et financièrement insupportable. Outre le niveau élevé d'imposition, le manque de main-d'œuvre qualifiée est également un facteur clé de ce problème. L'une des priorités du PPE sera d'améliorer les perspectives

d'emploi pour les chômeurs. Dans une société fondée sur la connaissance, il convient, pour y parvenir, d'investir dans le capital humain. Les mesures de soutien passif ne sont bien souvent que de coûteux palliatifs, de même que la création d'emplois publics non indispensables. Nous devons plutôt nous engager dans des politiques plus actives qui accroissent « l'employabilité » des non-actifs.

Le remède le plus efficace contre le chômage est évidemment la croissance économique. Pour y parvenir, nous devons nous adapter aux nouvelles conditions et faire preuve d'une grande capacité d'entreprendre dans le sens le plus large du terme. En fait, tout le monde a besoin d'esprit d'entreprise. C'est pourquoi la motivation des travailleurs, leur éducation, leur formation, leur confiance dans un haut degré de sécurité sociale, leur sentiment d'appartenance à l'entreprise (par leur participation aux décisions sociales), sont autant de facteurs essentiels de productivité.

Les travailleurs prêteront leur temps de travail de manière beaucoup plus flexible, que ce soit pour la journée, la semaine, le mois, l'année ou toute leur vie. Aux périodes de travail succéderont des périodes consacrées à des formations, aux loisirs, à la vie familiale, aux activités sociales, autorisant la compatibilité entre vie privée et carrière professionnelle, ce qui demande également des facilités suffisantes d'accueil à la petite enfance. Les systèmes de sécurité sociale devront donc être adaptés à cette nouvelle flexibilité sans pour autant renoncer aux éléments essentiels de stabilité que sont la solidarité et la viabilité.

Il est essentiel de faciliter ces transitions qui permettent le passage des périodes de travail aux périodes de temps libre (congé parental, année sabbatique, stage de formation, etc.). Elles amélioreront la flexibilité du marché du travail et accroîtront la productivité. Les gouvernements pourraient encourager ces transitions.

L'une des clés dans la lutte contre le chômage en Europe est d'améliorer le rôle de la femme et sa position dans les entreprises, pour réduire l'écart de genre et créer de l'emploi. L'un de nos objectifs stratégiques sera d'augmenter le taux d'activité parmi les femmes dans les 10 prochaines années. Le PPE recommande donc à la Commission européenne et aux Etats membres de prendre davantage de mesures pour encourager l'esprit d'entreprise auprès des femmes.

B. Investir dans le capital humain

Pour combattre le chômage et accroître « l'employabilité » des inactifs, le PPE estime que les recommandations des autorités de l'Union devront insister encore davantage sur l'investissement dans les ressources humaines. Plus spécifiquement :

- Ces recommandations porteront essentiellement sur les efforts de formation et de recyclage des travailleurs pour répondre aux nouvelles qualifications qu'exige l'évolution du marché du travail.
- Les efforts de formation et de recyclage doivent être financièrement valorisés. Un lien doit être établi entre l'indemnisation du chômage et l'effort de reclassement.
- Les programmes scolaires et les méthodes d'apprentissage doivent être adaptés pour répondre aux nouveaux défis et une plus grande coopération doit être organisée entre les milieux de l'enseignement et les différents secteurs de l'économie.
- Des stages en entreprises pour les jeunes diplômés, et les personnes se lançant pour la première fois sur le marché du travail ou y retournant après une période d'absence, seront fiscalement encouragés, de même que leur recrutement définitif.
- Nous devons créer davantage d'emplois de proximité afin de mieux servir les citoyens.
- Une plus grande participation des femmes au marché du travail devrait être encouragée en supprimant les obstacles qui les empêchent d'y accéder.

Enfin, dans les négociations salariales, les partenaires sociaux devront faire preuve de responsabilité pour que les augmentations n'excèdent pas les gains de productivité réalisés et ne menacent sérieusement la compétitivité du secteur économique concerné.

CHAPITRE II. REAGIR AU BESOIN CROISSANT DE SECURITE DES CITOYENS EUROPEENS

Un besoin accru de sécurité se fait sentir dans de nombreux domaines, que ce soit dans la rue, au travail ou à la maison, que ce soit au niveau de la santé ou de l'alimentation.

A. Améliorer la protection du citoyen européen

La protection des droits des citoyens est au cœur de notre système démocratique, basé sur la primauté du droit. La Charte des Droits fondamentaux incorporée dans le Traité constitutionnel et la législation européenne, fournissent une protection supplémentaire aux citoyens, même vis-à-vis de leur propre Etat. Cette protection concerne le citoyen en tant que consommateur, travailleur, retraité, patient, étudiant, fonctionnaire, mais aussi en tant que sujet de l'Union et en particulier vis-à-vis de l'administration européenne et de ses agents.

Le PPE souhaite que la sécurité du citoyen soit assurée dans sa vie quotidienne, grâce à de meilleurs soins de santé, une alimentation de qualité, le respect de l'environnement et une protection efficace de ses droits en tant que consommateur.

1. Affirmer et développer la citoyenneté européenne

Le traité de Maastricht a instauré une citoyenneté européenne qui permet notamment aux citoyens européens de prendre part aux élections locales et européennes en dehors de leur pays d'origine, ou de transmettre des pétitions au Parlement européen. L'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le Traité constitutionnel consolidera les droits des citoyens. Notre rôle à présent est d'assurer que ces droits sont respectés sur tout le territoire de l'Union européenne.

a. Adhésion à la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales

Une fois que l'Union européenne aura acquis une personnalité juridique, elle devrait adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, et donc à la juridiction de la Cour de Strasbourg.

b. Clarifier les droits des citoyens par rapport aux institutions européennes

De nombreuses procédures administratives différentes et manquant parfois de transparence ont été élaborées ces dernières années. Les citoyens ne s'y retrouvent plus. Le PPE propose :

- d'instaurer une législation européenne codifiant les procédures à suivre pour l'adoption, après consultation, des divers actes législatifs communautaires.
- d'adopter rapidement le code de bonne conduite administrative comme le recommande le Médiateur. Ce code s'imposera à toutes les institutions de l'Union européenne et devra être accessible au public.

c. Améliorer le traitement des pétitions et des plaintes

Les citoyens ont le droit de présenter des plaintes et des pétitions, mais ils ne sont pas en mesure d'exercer cette prérogative correctement en raison de la complexité des procédures, qui varient d'une institution à l'autre. En conséquence, le PPE propose de :

- promouvoir un accord inter-institutionnel sur le traitement des pétitions et des plaintes ;
- ménager une meilleure place dans l'ordre du jour des séances plénières du Parlement européen pour les actions du Médiateur et les plaintes/pétitions des citoyens.

2. Protection juridique du consommateur européen

Le marché interne est conçu de manière à profiter non seulement aux entreprises, mais aussi aux citoyens européens en tant que consommateurs. Pour parvenir à cet objectif, il est capital d'instaurer :

a. Un haut degré de protection du consommateur au niveau communautaire

Pour que le marché unique devienne une réalité tangible pour 470 millions d'Européens, les consommateurs doivent être en mesure de bénéficier non seulement d'un choix plus vaste de produits à de meilleurs prix, mais aussi d'une meilleure protection en ce qui concerne leurs intérêts économiques et juridiques. A cet effet, il faut :

- convenir, au niveau communautaire, de règles et de pratiques communes essentielles en matière de protection des consommateurs. Ceci a pour corollaire une nécessaire mise en œuvre uniforme de ces règles ;
- garantir la diffusion d'informations accessibles et pertinentes afin de permettre aux consommateurs d'effectuer des choix autonomes éclairés.

Cependant, les mesures de protection des citoyens devraient être mises en œuvre de manière réfléchie et devraient conserver un juste équilibre entre les besoins parfois opposés, comme l'emploi et la compétitivité. Elles ne doivent en aucun cas devenir un cauchemar bureaucratique de sur-réglementation.

b. Améliorer la protection juridique

Pour améliorer la protection juridique, nous devons mettre en place un système juridique compréhensible par tous et dans lequel la règle applicable peut être facilement déterminée. Un corps législatif commun existe déjà, mais ses applications ne sont pas nécessairement cohérentes. Dès lors, nous travaillons en faveur d'une approche intégrée menant à une législation coordonnée et pour garantir une harmonisation minimale en matière de procédure civile

c. Accès à la justice

Des systèmes d'aide juridique existent dans tous les Etats membres en tant que principe essentiel de l'État de droit. Néanmoins, leur efficacité doit être améliorée, notamment en ce qui concerne les litiges transfrontaliers. De plus, il conviendrait d'élaborer des systèmes alternatifs de règlement des différends tels que l'arbitrage ou la médiation (par exemple via les Chambres de commerce) qui offrent souvent des solutions plus rapides et moins onéreuses.

3. Une alimentation toujours plus sûre et saine : «De la fourche à la fourchette»

La récente série de scandales alimentaires nous a montré à quel point la qualité de la nourriture est une préoccupation des Européens. La création de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, en décembre 2001, a été un premier pas important dans la bonne direction. Néanmoins, nous considérons que des mesures supplémentaires s'imposent.

a. Garantir une nourriture saine tout au long de la chaîne alimentaire.

Il s'agit d'un impératif absolu qui implique le respect de normes strictes. Il requiert toute une série de contrôles à tous les stades, depuis l'étable jusqu'à l'étal. A cet effet, le PPE propose de :

- formuler les impératifs de sécurité des plus sévères ;
- harmoniser les mesures sanitaires et phytosanitaires sur tout le territoire de l'Union élargie ;
- renforcer les contrôles pour limiter les voies de contamination ;

- instaurer et garantir une traçabilité complète ;
- donner de meilleures informations sur les risques présentés par certains aliments pour certaines catégories de consommateurs.

b. *Combattre les maladies animales et éviter leur réapparition*

- La prévention de cas de maladies postule une amélioration des pratiques agricoles pour l'élevage d'animaux destinés à la consommation humaine : interdiction des farines trafiquées ou rendues dangereuses par l'usage d'insecticides, de pesticides, d'antibiotiques, interdiction de farines animales, etc. L'amélioration de la bio-sécurité, combinée à un traitement correct des animaux, est un moyen efficace d'éradiquer les maladies et d'éviter leur réapparition à l'avenir.
- Contrôler les importations : il faut intensifier les contrôles aux frontières et subordonner les importations au respect de normes relatives à la santé, à la sécurité alimentaire et au bien-être animal.
- Améliorer les conditions de transport des animaux vivants.
- Etablir des points d'arrêts spécifiques par pays.
- Mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour éviter les contagions.

c. *Promouvoir les aliments de qualité*

En plus de la sécurité, nous voulons la qualité. C'est pourquoi, le PPE est favorable à des mesures incitatives à la production de qualité et à un étiquetage en conséquence, comme cela existe déjà pour la production biologique.

4. *Améliorer en permanence la protection de la santé : relever de nouveaux défis de santé publique*

Aujourd'hui, la population européenne vit plus longtemps et mène un style de vie plus sain que jamais. Néanmoins, de nouveaux risques sanitaires apparaissent. De plus en plus d'Européens souffrent de maladies liées à leur mode de vie. En effet, le manque d'activité physique, une mauvaise alimentation et la consommation d'alcool et de tabac comptent parmi les principales causes des problèmes sanitaires actuels. Le nombre croissant des maladies mentales demande également une plus grande attention, pour permettre une meilleure maîtrise de la vie, une intervention rapide et la prévention du stress et d'autres facteurs ayant une incidence sur la santé tant physique que mentale. L'amélioration de la santé publique doit comprendre un vaste programme comprenant la prévention des modes de vie malsains et encourageant une meilleure alimentation et une plus grande activité physique, ainsi que des soins médicaux plus traditionnels. Le PPE souhaite que les citoyens européens bénéficient du plus haut niveau possible de protection sanitaire et favorisera en particulier :

- la mise en œuvre du nouveau programme de santé publique de l'UE. Ce nouveau programme d'action communautaire remplace les initiatives européennes fragmentées (lutte contre le cancer, promotion de la santé, prévention du sida, prévention de la toxicomanie, surveillance de la santé, prévention des blessures, maladies liées à la pollution) par une approche plus intégrée, dirigée essentiellement vers la prévention des maladies. Conforme au principe de subsidiarité, cette stratégie, qui sera appliquée jusqu'en 2008, comprend trois principaux domaines d'action: l'amélioration de l'information et de la connaissance des données de santé publique, le renforcement de la capacité de répondre rapidement aux menaces pour la santé et la prise en compte des différents facteurs déterminants pour la santé.
- une surveillance effective et une capacité de réponse coordonnée au niveau de l'UE pour affronter les menaces de maladie et les épidémies. Les nouveaux défis en matière de santé publique sont posés par les maladies et épidémies, qui ne connaissent pas de frontières nationales ainsi que par d'éventuelles menaces délibérées pour la santé (bioterrorisme). Les maladies contagieuses constituent un bon exemple de la nécessité de renforcer le rôle de l'UE en matière de santé publique. La création d'un Centre

européen de prévention et de contrôle des maladies améliorerait la mise en réseau des structures nationales de traitement des données et des laboratoires de référence nationaux au sujet des maladies, renforcerait le suivi des maladies infectieuses et contribuerait à une réponse coordonnée et efficace aux menaces pour la santé. Le PPE souligne que même si les États membres sont compétents dans le domaine de la santé en vertu du principe de subsidiarité, il faut reconnaître que le contrôle des maladies infectieuses ne peut être exercé que sur une base transnationale.

a. *Garantir la mobilité et le bien-être d'une population vieillissante*

Nous voulons que les citoyens européens du troisième âge vivent leur retraite comme une période de bien-être et non de douleur et d'isolement. A cet effet, il convient :

- d'accorder plus d'attention aux maladies liées à l'âge telles que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, l'arthrite, les rhumatismes, qui touchent davantage les personnes âgées ;
- veiller à ce que les moyens de transport et en général les bâtiments publics soient dotés d'équipements facilitant la mobilité des personnes âgées ou handicapées.

b. *Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies mentales*

Les troubles neuro-psychiatriques ne peuvent être sous-estimés. En matière d'emploi, des études montrent que parmi les personnes handicapées, celles atteintes de maladies mentales ont le taux de participation au marché du travail le plus faible. Les efforts déployés en vue d'une prise de conscience par la société par rapport à ces maladies doivent être poursuivis. Les États membres doivent informer la population sur les traitements les plus efficaces et continuer leurs actions visant à lutter contre les séquelles et contre l'exclusion sociale des personnes atteintes de maladies mentales.

c. *Soutenir la recherche des maladies rares et les médicaments pour les soigner*

Les recherches sur les maladies rares sont peu nombreuses car peu rentables vu l'exiguïté du marché. Le PPE soutiendra l'intensification de l'effort de recherche dans ce domaine au niveau européen.

d. *Élaborer des médicaments en tenant compte de l'âge des patients*

De même que les maladies varient d'un groupe d'âge à l'autre, les besoins médicaux et les médicaments en rapport avec ces besoins diffèrent. Le traitement médical ne peut être uniforme. Le PPE estime qu'il faut encourager l'élaboration de médicaments adaptés à l'âge des patients, notamment en ce qui concerne les petits enfants et les personnes âgées.

e. *Prévenir et combattre les maladies liées à la pollution, notamment dans les zones urbaines*

L'environnement a favorisé le développement de nouvelles maladies, comme les allergies et l'asthme, qui doivent être activement soignées, mais aussi faire l'objet d'une prévention.

f. *Influencer les facteurs déterminants de la santé en favorisant la prévention*

La promotion de la santé vise à intensifier la prise de conscience de la population et à lui permettre d'exercer un contrôle accru sur les facteurs déterminants de la santé. Il est donc nécessaire de :

- faire connaître les mesures d'hygiène élémentaire et lutter contre le tabagisme et l'abus d'alcool. Les tentatives de légalisation de l'usage de drogues doivent être rejetées;
- organiser une vaste campagne d'information afin de diffuser les bonnes pratiques alimentaires en ciblant particulièrement les enfants, par exemple à l'école ;
- promouvoir la prévention des maladies, notamment par la vaccination, des précautions de sécurité et des contrôles systématiques des populations vulnérables.

B. Garantir la sécurité dans nos sociétés

Le terrorisme et le crime organisé compromettent de manière inacceptable la sécurité et la stabilité de nos sociétés. Il est de notre devoir de sauvegarder la forte tradition européenne de la primauté du droit et de combattre avec fermeté ces phénomènes à tous les niveaux. Nous devons intensifier nos efforts non seulement sur le territoire européen en augmentant l'efficacité de coopération policière et judiciaire, mais aussi, au-delà dans la mesure où la criminalité ignore les frontières.

1. Lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée

Qu'il soit d'origine externe, ou qu'il naisse à l'intérieur de l'Union, le terrorisme est devenu l'une des grandes préoccupations de nos concitoyens. L'Europe s'est engagée depuis de nombreuses années à combattre le terrorisme sous toutes ses formes. Le PPE adoptera une attitude ferme dans la prévention et la lutte contre le terrorisme d'où qu'il vienne. La priorité porte sur la mise en œuvre rapide du mandat d'arrêt européen et des procédures d'extradition entre Etats membres. Néanmoins, le PPE considère qu'il faut en plus s'attaquer au financement des groupes terroristes. Il importe d'approfondir la coopération, notamment dans le domaine de l'échange de renseignements.

Cet effort doit aller dans le sens du renforcement général – à tous les niveaux – de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Par conséquent, le PPE considère en particulier qu'il est indispensable de :

- Intensifier les efforts visant à localiser les individus et les organisations qui collaborent au terrorisme et le soutiennent financièrement.
- Inclure dans le Traité une base juridique nécessaire permettant à l'Union européenne de geler les avoirs et de bloquer l'arrivée de fonds aux individus, aux groupes et aux organisations impliqués dans des actes terroristes.
- Intensifier la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la criminalité internationale organisée.
- Intégrer une définition commune du terrorisme à l'acquis communautaire, donc commune à tous les Etats membres, y compris ceux qui ont rejoint l'Union en 2003.
- Instaurer des mesures d'indemnisation adéquates pour les victimes d'actes terroristes et criminels.
- Instaurer un contrôle démocratique des organes chargés de combattre le terrorisme et la criminalité.

2. La Politique commune d'Asile et d'Immigration

En raison des considérables inégalités dans le monde, de nombreuses personnes se sentent forcées d'immigrer. Des millions de personnes doivent même fuir leur pays, victimes de la guerre, d'une période de crise ou d'une catastrophe naturelle. L'Europe ne peut bien sûr pas répondre seule à ce problème de l'immigration forcée en acceptant tous les nouveaux arrivants. Malgré leurs origines et statuts différents, les immigrés sont souvent confondus et catalogués, à tort, comme auteurs de troubles. L'Europe a donc besoin de réponses spécifiques pour chacune des trois catégories d'immigrants - réfugiés temporaires, demandeurs d'asile et immigrants économiques.

Cette situation complexe exige donc une politique globale, comprenant notamment un engagement dans le développement et la prévention des conflits.

Les politiques d'immigration et d'asile doivent tenir compte tant des droits fondamentaux des personnes nécessitant une protection que du fait que l'Europe attire également des personnes sans besoin réel de

protection, ou des personnes arrivant avec une attitude hostile et faisant partie d'un réseau criminel. Pour gérer les flux de l'immigration tout en luttant contre l'immigration illégale, des mesures doivent être prises :

a. **une gestion commune des frontières extérieures de l'Union** doit être organisée pour protéger l'Union contre toutes les menaces. Les gouvernements nationaux sont responsables du contrôle et de la protection de leur portion des frontières européennes de l'Union. Néanmoins, ils devraient tous appliquer les mêmes règles qui ont été acceptées par tous et adopter les normes communes de sécurité les plus élevées.

Ceci demandera un investissement en équipement et en ressources humaines. L'Union devrait donc aider les nouveaux Etats membres s'ils le souhaitent. Etant donné que le contrôle des frontières extérieures est un élément capital pour tous les Etats membres, la possibilité d'une solidarité européenne pour les coûts qui y sont liés, devrait être envisagée. Un Corps européen de gardes frontières, sous la forme d'équipes multinationales communes, pourrait assurer le contrôle aux points de passage frontaliers, lorsque les Etats membres ne peuvent assurer seuls ce contrôle.

Le système d'alerte rapide doit être étendu et amélioré. L'extension des frontières extérieures suite à l'élargissement ne doit pas entraîner un abaissement du niveau de sécurité entre Etats membres, ni entraver l'extension de l'espace de Schengen aux nouveaux Etats membres, à condition que ceux-ci respectent les critères de l'Accord de Schengen et la libre circulation de leurs citoyens.

La création d'un corps de garde-côtes pourrait être envisagée afin d'améliorer la lutte contre la criminalité maritime et de garantir la sécurité des côtes communautaires face aux menaces environnementales (marées noires, dégazages sauvages) et terroristes, autant de fléaux qui ne connaissent pas de frontières et pour lesquels une coopération européenne est indispensable.

b. **une politique d'asile commune** : nous avons besoin d'une procédure d'asile harmonisée et transparente, limitée dans le temps à 6 mois. Des règles claires garantiront aux demandeurs d'asile la sécurité juridique, tout en permettant aux Etats membres d'exercer une option de rejet dans le cas de demandeurs n'ayant pas le droit de recevoir le statut de réfugié selon la Convention de Genève.

Des accords de réadmission doivent être conclus rapidement entre l'Union européenne et les pays tiers pour garantir un rapatriement rapide des demandeurs d'asile refusés.

c. **une agence européenne de l'immigration doit être créée**. Elle aura pour mission de coordonner les efforts des Etats membres dans la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile légaux. Le PPE tient à souligner l'importance d'une répartition équitable des réfugiés en fonction des quotas de l'ONU pour que l'Europe fasse preuve de la solidarité appropriée et nécessaire. Puisque les situations relatives aux réfugiés de masse de la dernière décennie ne sont pas conformes à la Convention de Genève sur les Réfugiés de 1951, une nouvelle Convention pan-européenne sur les demandeurs d'asile devrait être envisagée.

d. une politique européenne pour l'**intégration des immigrés légaux** devrait être élaborée, afin de réconcilier leurs aspirations légitimes d'une vie meilleure avec la capacité d'accueil de l'Union et de ses Etats membres.

e. Il convient d'élaborer **un concept cohérent pour la délivrance de visas** et la gestion efficace des flux migratoires. Des règles communes précises dans ce domaine sont nécessaires pour lutter efficacement contre l'immigration illégale.

f. Il est nécessaire d'intensifier la **coopération avec les pays d'origine et de transit**, dans le cadre de la gestion commune des flux migratoires et du contrôle des frontières, qui doivent recevoir des ressources nécessaires de l'Union européenne.

g. Il faut également combattre ardemment et punir sévèrement ceux qui s'engagent dans la **traite d'êtres humains et l'exploitation économique des immigrants**. Le PPE demande des peines plus lourdes contre les trafiquants et une meilleure protection des victimes et des témoins.

L'Europe tire profit des avantages d'un monde de plus en plus ouvert et libre, où les biens et les services, ainsi que le capital d'investissement, ne connaissent pas de frontières. Même les hommes d'affaires et les touristes peuvent se déplacer assez librement d'un continent à l'autre. Ces bénéfices devraient être accessibles à un nombre plus grand de citoyens. Outre le besoin de gérer correctement les demandeurs d'asile et les réfugiés, la politique d'asile demande des systèmes efficaces et clairs. De nos jours, beaucoup de personnes abusent de la situation juste pour chercher un avenir meilleur. Le PPE veut donc réformer les différentes politiques d'immigration pour clarifier les options réelles à l'égard des demandeurs d'emploi en Europe.

. Un mécanisme spécifique devrait être établi dans le cadre de la nouvelle politique commune d'immigration, pour réglementer l'entrée légale des immigrés à la recherche d'un emploi. Leur entrée en Europe doit dépendre de la demande du marché du travail.

. Les ambassades des Etats membres et les délégations communes à l'étranger devraient pouvoir traiter les demandes d'asile et de permis de travail en Europe.

. Il convient de clarifier le statut des milliers d'immigrés en situation irrégulière dans de nombreux Etats membres, en collaboration avec les pays d'origine.

Intégration

Les nouveaux arrivants en Europe, demandeurs d'asile, réfugiés, ou immigrants à la recherche d'un travail, devraient être encouragés à se construire eux-mêmes un avenir en Europe. L'intégration doit rester du ressort des Etats membres. Etant donné que le marché de l'Union est libre et ouvert, il est nécessaire que les Etats membres adaptent leur système de sécurité sociale pour prévenir les inégalités et qu'ils développent leurs politiques d'intégration dans tous les domaines.

. Les programmes d'intégration devraient permettre aux gens de participer activement à la société, plutôt que de devenir des bénéficiaires passifs.

. Il convient également de régler rapidement les demandes d'asile afin d'éviter les conséquences négatives de la vie en ghettos.

Le PPE favorise donc l'accès des immigrés au marché du travail et leur intégration, en particulier dans les entreprises et les PME. Le fait de posséder leur propre entreprise et donc de gagner leur vie, leur permettra d'apporter une contribution réellement positive à la vie économique et sociale de leur pays d'accueil.

3. Combattre et prévenir le crime organisé, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle

Chaque année, 700.000 femmes et enfants passent les frontières en clandestins et sont victimes d'un trafic de main-d'œuvre ou d'une exploitation sexuelle. Afin de s'attaquer aux trafiquants appartenant à des réseaux criminels transfrontaliers, la collaboration entre les forces de police et les services de renseignements doit être intensifiée à travers l'ensemble de l'Union. Le PPE est favorable à des peines plus lourdes pour les trafiquants, ainsi qu'à une meilleure protection des victimes et des témoins dans les procédures judiciaires.

Le PPE demande que la Commission européenne et le Conseil consacrent des ressources financières suffisantes à la lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains, ainsi qu'au soutien des victimes, sur base de lignes budgétaires différentes et de programmes communautaires.

Le PPE souligne le besoin d'intensifier l'information et la prise de conscience de la population dans les pays candidats, les Etats membres et les pays tiers concernés, dans le cadre d'une stratégie commune pour la prévention du trafic d'êtres humains et de l'immigration illégale, afin de pouvoir informer correctement sur les causes, les dangers et l'impact de l'immigration illégale et du trafic d'êtres humains, ainsi que sur ses stratégies dans ce domaine.

4. Corruption et clientélisme

Une attention toute particulière doit être accordée à la corruption, au clientélisme et aux liens entre les réseaux de criminalité organisée et les structures étatiques.

5. Renforcer la coopération policière et judiciaire

Dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice, le cadre institutionnel doit être simplifié. Le PPE est favorable à une communautarisation rapide de tous les aspects de la coopération policière et judiciaire, dans le respect de la subsidiarité. Plus concrètement, le PPE propose de :

- créer une structure unique et cohérente pour tous les aspects liés à la justice et aux affaires intérieures ;
- communautariser Europol : Europol, qui assure la coopération policière, devrait être intégré au cadre institutionnel de l'Union afin de garantir un contrôle politique approprié par le Parlement européen et un contrôle judiciaire par la Cour européenne de Justice ;
- doter Eurojust, un système de collaboration entre les parquets des différents Etats membres, d'une personnalité juridique. Ses compétences, une fois établies, devraient être élargies pour en faire un véritable réseau de communication et d'alerte rapide, avec pour objectif de créer un Parquet européen ;
- établir un cadre de collaboration bien défini et stable entre les organes participant au niveau européen à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ;
- harmoniser la définition des délits graves et transnationaux: des définitions communes dans tous les systèmes juridiques nationaux, en particulier pour le terrorisme, le trafic de drogues et d'êtres humains, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et le racisme, permettront l'établissement de normes communautaires, notamment en ce qui concerne la sévérité des peines. De même, les notions de territorialité et de juridiction dans le jugement de tels délits doivent être harmonisées ;
- poursuivre et améliorer, dans les nouveaux Etats membres, la formation des procureurs et des juges d'instruction dans tous les domaines liés à la coopération judiciaire en matière criminelle ;
- garantir une formation adéquate des unités de prévention de la criminalité et accroître leurs moyens financiers.

CHAPITRE III. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous n'avons qu'une seule Terre. Nous devons donc la ménager pour qu'elle reste vivable pour tous ceux qui l'habitent aujourd'hui et l'habiteront demain. Les ressources naturelles ne sont pas illimitées et certaines activités économiques peuvent fragiliser les équilibres naturels. Cependant, l'humanité a jusqu'à présent toujours démontré son inventivité pour traiter les problèmes de pénuries.

Tout comme nous avons voulu concilier marché et solidarité, libre entreprise et justice sociale, dans le concept de l'économie sociale de marché, nous voulons concilier économie et écologie dans le concept du «développement durable» que nous avons été parmi les premiers à utiliser et qui est aujourd'hui admis par tous.

Nous voulons désormais intégrer ce concept dans toutes les politiques de l'Union, depuis la politique environnementale jusqu'à la politique agricole, la politique de la pêche, la politique des transports en passant par la politique de l'énergie, la politique régionale, et même la politique étrangère. De cette manière, nous pourrions créer un «Agenda européen 21 », comme suite aux sommets mondiaux de Rio de Janeiro de 1992 et de Johannesburg de 2002. Les opportunités liées à l'introduction progressive d'un modèle de croissance économique à long terme écologiquement et socialement responsable sont énormes, dans la mesure où ce processus stimulera le développement de la recherche, de nouvelles industries et technologies, et par conséquent, permettra la création de nouveaux emplois. Mais le concept du développement durable ne peut être simplement imposé par le haut. La sur-réglementation anéantirait le processus.

A cet égard, il convient de souligner le potentiel de création d'emplois de la technologie environnementale. L'Europe est en effet le leader dans ce domaine et devrait le rester.

Section I. Le changement climatique

Le réchauffement de la terre est probablement le plus grand défi posé à la communauté internationale dans le domaine de la protection de l'environnement. Longtemps contesté, le réchauffement de la terre suite aux émissions de gaz à effet de serre est aujourd'hui scientifiquement établi. De même, ses conséquences perturbatrices sur le climat (inondations, tempêtes, périodes de sécheresse prolongée, fonte des glaciers, élévation du niveau des mers, etc.) ne sont plus mises en doute.

Au terme du protocole de Kyoto qu'elle a réussi à sauver, l'Europe s'est engagée à réduire de 8%, pour 2010, les émissions des gaz à effet de serre. Le PPE a clairement marqué son appui à cet accord. Il a joué un rôle déterminant dans l'adoption des diverses directives ayant cet objectif en vue, notamment la législation sur les carburants et les biocarburants, la propreté des moteurs et la réduction de leur consommation, les émissions des gaz industriels, etc. Il voudrait aller plus loin en élaborant une politique globale comprenant une feuille de route européenne stricte pour une mise en œuvre rapide et concrète du Protocole de Kyoto et en proposant une initiative visant à faire de l'Europe le leader mondial de la lutte contre le changement climatique.

Pour y parvenir, il faut montrer l'exemple et d'abord superviser minutieusement la transposition de toutes ces directives en droit national, surveiller ensuite leur mise en application au niveau national, veiller enfin à ce que les infractions à ces législations soient dûment sanctionnées. A cet égard, il conviendrait d'établir un véritable régime de responsabilité environnementale, basé sur le principe du pollueur payeur, avec des contrôles, des pénalités et des indemnités adéquates.

Section II. Les autres pollutions

En-dehors des gaz à effet de serre, il existe beaucoup d'autres polluants qui affectent l'air, l'eau, les mers, les sols, les forêts. Il existe déjà au niveau national de nombreuses dispositions législatives ou réglementaires qui visent soit à les interdire, soit à en limiter l'usage. Plusieurs directives ont déjà été adoptées au niveau européen qui tentent à harmoniser ces différentes dispositions. Il reste encore beaucoup de travail à effectuer, car la liste des produits dangereux ou nuisibles à l'environnement s'allonge continuellement avec la mise sur le marché de nouveaux produits réputés moins chers ou plus performants.

Le PPE veillera en particulier à :

- l'amélioration de la qualité de l'environnement en milieu urbain, où vit aujourd'hui 80 % de la population, soumise en permanence à des nuisances (bruit, pollution atmosphérique, trafic, ordures, allergies et stress) ayant un impact sur la santé publique. Des efforts énormes sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la qualité des carburants et la propreté des moteurs, ainsi qu'en termes d'investissements visant à réduire la consommation des véhicules. Des campagnes de sensibilisation doivent être menées afin de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.
- la préservation de la biodiversité de l'UE pour les générations futures : l'adhésion des nouveaux Etats membres aura pour effet d'augmenter de manière significative le nombre de paysages, de forêts et de zones humides intacts.

Section III. « Pollueur payeur » : pour un système efficace de responsabilité environnementale

Les citoyens ont droit à un environnement sain. Cependant, les nombreuses catastrophes environnementales de ces dernières années constituent des violations dramatiques de ce droit. Un régime de responsabilité environnementale, fondé sur le principe du "pollueur payeur", devrait donc être établi et comprendre des contrôles, des sanctions et des compensations adaptés.

Section IV. Une production d'énergie propre

La quasi-totalité des gaz à effet de serre sont produits par l'utilisation de combustibles fossiles. Leur consommation augmente chaque année de 1 à 2%. Ceci n'est pas soutenable sur le long terme : à ce rythme, nous ne pourrions jamais respecter les engagements souscrits à Kyoto. L'Europe doit donc d'urgence revoir son système d'approvisionnement en énergie. Notre marge de manœuvre est néanmoins restreinte. Il importe donc :

1. de développer, sur des bases économiques saines, la production et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables qui, de 6% aujourd'hui, devraient passer à 12% de la consommation d'énergie totale en 2010. Les efforts de recherche et d'investissement devraient être accrus dans des secteurs comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie volcanique, la biomasse, etc. ;
2. de promouvoir le rendement énergétique, dont les avantages sont évidents, et de l'intégrer dans le Processus de Lisbonne, en fixant un objectif pour une diminution annuelle de l'intensité énergétique finale, ainsi que dans d'autres domaines des nouvelles réglementations européennes ;
3. de maintenir, dans le strict respect des choix nationaux, l'utilisation de l'énergie nucléaire sur le marché de l'électricité, car elle ne produit pas de gaz à effet de serre. Nous devons garantir l'application par tous les Etats membres des mêmes normes maximales de sécurité tant pour la conduite des centrales nucléaires que pour leurs fermetures. Néanmoins, nous intensifierons la recherche dans la gestion des déchets nucléaires selon les standards les plus élevés, et le développement de nouveaux types de réacteurs plus efficaces, plus sûrs et moins coûteux. Nous devrions également envisager de remplacer l'énergie nucléaire par d'autres sources alternatives. La concurrence entre les différentes formes d'énergie doit de toutes manières être équitable et la législation européenne sur la concurrence et les subsides publics doit donc être appliquée à toutes les méthodes de production d'énergie.

Section V. Une politique des transports plus efficace et mieux équilibrée

L'intégration économique et la tendance à la spécialisation augmentent les échanges intracommunautaires, entraînant une croissance des activités de transport plus forte que celle de la production. Des connexions de transports efficaces et rapides ont un impact considérable sur la compétitivité de l'économie européenne.

Parmi les activités de transport, c'est le transport routier qui a connu le développement le plus spectaculaire, parce qu'il est le plus commode et le moins cher (les coûts externes n'étant pas pris en considération). Il a

également fortement amélioré les conditions de vie et contribué à la compétitivité de l'économie. Mais c'est aussi celui qui entraîne le plus de nuisances : pollution, bruit, encombrement, accidents (50.000 morts par an, sans compter les blessés). De son côté, le développement du transport par avion s'est heurté à l'engorgement des voies aériennes, conduisant à des retards et des files d'attentes coûteuses et nuisibles. La sécurité et l'efficacité du transport maritime doivent être améliorées, en appliquant les mesures proposées par la Commission européenne.

Les priorités du PPE en matière de transport sont les suivantes :

1. l'extension et le développement des réseaux trans-européens, en vue d'éliminer tous les goulets d'étranglement et de garantir une meilleure interconnexion des réseaux nationaux. Ceci doit se faire de manière à stopper le déséquilibre croissant entre les régions et à faciliter le développement économique dans les régions périphériques et les îles. Le réseau de transport des nouveaux Etats membres doit être amélioré et connecté au réseau existant des 15 actuels Etats membres.
2. mettre fin au fossé existant au niveau des infrastructures auto-routières, afin de reconnecter l'Europe centrale et du Sud-Est au reste du continent.
3. le rééquilibrage en faveur des modes de transport les moins dommageables pour l'environnement, particulièrement en milieu urbain, et le transfert des transports longue distance de marchandises sur les moyens de transport combinés, respectueux de l'environnement (chemins de fer, navigation intérieure et navigation côtière). Ce rééquilibrage sera favorisé par une meilleure prise en charge des nuisances collectives et des coûts d'infrastructure par les utilisateurs ;
4. faire de la réforme des chemins de fer européens une priorité pour les cinq prochaines années, et refaire de ce secteur une force productive de la société. Les restrictions de propriété devraient être levées et la consolidation favorisée. Les normes de sécurité devraient être appliquées et l'ensemble du secteur devrait être soumis à la législation européenne en matière de marché intérieur et de concurrence ;
5. ouverture des réseaux ferroviaires nationaux aux entreprises de chemins de fer des autres États-membres ;
6. développer le réseau des voies fluviales surtout dans les interconnexions transfrontalières et insulaires;
7. favoriser l'interopérabilité entre tous les modes de transport ;
8. augmenter la sécurité de tous les modes de transport par une politique de prévention et une législation plus rigoureuse, notamment pour le transport de produits dangereux ;
9. organiser le contrôle aérien intégré au niveau européen. Avec un trafic aérien plus dense et plus intense que celui de l'Europe, les États-Unis assurent un contrôle de trafic avec des effectifs inférieurs de 35% et des performances supérieures en matière de ponctualité ;
10. traiter les relations avec les pays tiers au niveau européen. Négocier en front uni est une condition préalable à la mise en œuvre efficace des règlements de marché unique.

Section VI. Une agriculture viable et durable

La politique agricole commune a permis de réaliser une autonomie alimentaire de qualité à des prix remarquablement stables.

En même temps, l'Europe reste le plus grand marché importateur de produits agricoles au monde, tout en éliminant ses surplus et réduisant ses subsides à l'exportation. L'agriculture européenne doit continuer ses efforts d'adaptation. L'Agenda 2000 arrive à son terme en 2006. Une des priorités du PPE consistera à mettre en œuvre, conformément aux propositions de la Commission européenne, un cadre global à long terme pour une agriculture viable et durable. L'agriculture européenne doit relever un triple défi :

Un défi économique : renforcer sa viabilité et sa compétitivité sachant cependant que les prix du marché mondial n'ont plus qu'un rapport lointain avec leur coût de production.

Un défi social : améliorer les conditions de vie de la classe agricole, renforcer la mobilité sociale dans les campagnes et l'ouverture aux nouvelles entreprises, encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture, pour dynamiser l'économie rurale.

Un défi écologique : promouvoir les bonnes pratiques environnementales, maintenir la bio-diversité, préserver l'éco-paysage, en prenant des mesures de prévention contre l'abandon des terres et de gestion des terres déjà désertées, en même temps que fournir des produits sains et de qualité.

Le PPE veillera à ce que la réforme à venir de la P.A.C. tienne compte de ces trois aspects.

1. Une agriculture efficace axée sur les nouvelles demandes du marché

- Devenus plus exigeants, les consommateurs pourront payer davantage pour des produits de qualité dont l'origine et la provenance lui sont garanties ;
- La capacité de l'agriculture européenne de fournir des produits à usage non-alimentaire est importante et largement inexploitée. Les biocarburants, les biolubrifiants, les biosolvants, les biodétergents, etc. sont compétitifs dès que le prix du baril de pétrole dépasse les 30 \$. Tous ces produits, étant biodégradables, ne nuisent pas à l'environnement et offriront à l'avenir des débouchés considérables.
- Des progrès importants dans les biotechnologies affecteront les modes de production par la réduction des intrants chimiques comme les engrais, les insecticides, les pesticides. Il convient de les encourager en respectant le principe de précaution.
- Sans compromettre la sécurité alimentaire, nous devons protéger les marques traditionnelles et locales.

2. Mettre en place une nouvelle politique globale pour le développement rural : assurer la cohésion sociale dans les zones rurales

A l'heure actuelle, 10% du budget agricole est affecté à des mesures de développement rural. Aux yeux du PPE, ce n'est pas assez. Nous devons renforcer le deuxième pilier de la P.A.C. et instaurer une politique globale de développement rural. Les objectifs principaux d'une politique renforcée de développement rural seraient de stimuler la multifonctionnalité, les entreprises familiales, l'emploi, la préservation de l'éco-paysage et d'empêcher le dépeuplement rural. Concrètement, nous devons soutenir les jeunes agriculteurs, assurer la formation, continuer à développer les industries rurales et promouvoir les investissements pour une meilleure infrastructure dans les campagnes.

3. Développer une agriculture écologique

Une agriculture écologique, ce n'est pas une agriculture qui recourt aux «méthodes d'antan». Au contraire, pour tenir compte de la dimension environnementale de la future P.A.C., il faut prendre des mesures en vue d'une production agricole saine en investissant dans des technologies nouvelles ou biologiques et en encourageant les méthodes extensives. En outre, nous devons promouvoir le rôle des agriculteurs en tant que protecteurs de la campagne et les inciter à préserver activement le paysage rural et la biodiversité. Les priorités seront donc de :

- Rendre possible la commercialisation à des prix compétitifs des produits de qualité cultivés selon des méthodes respectueuses de l'environnement. Toute innovation dans ce domaine devrait bénéficier d'un traitement fiscal approprié.

- Promouvoir la recherche en faveur de produits écologiques et d'aliments de haute qualité : les projets de recherche dans le domaine de l'agriculture peuvent contribuer à l'élaboration de solutions soutenables pour une utilisation raisonnable des ressources naturelles de la terre et au développement de produits respectueux de l'environnement. Une gestion correcte de ces ressources requiert, par exemple, le renforcement des industries biologiques en réunissant les compétences et le savoir-faire de diverses disciplines scientifiques. La recherche agricole contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des citoyens européens dans leur ensemble.
- Promouvoir le respect des animaux : la promotion du bien-être animal n'est pas uniquement un impératif à caractère éthique : c'est aussi une garantie de haute qualité, maintenant de plus en plus demandée, et un facteur important de la compétitivité. Un élevage d'animaux sains est la meilleure manière de rendre les productions animales durables à long terme. Le PPE se prononce en faveur d'un soutien spécial aux investissements visant à améliorer le bien-être animal, et insiste pour que les importations soient subordonnées au respect de normes équitables dans les pays d'origine.

Section VII. Une politique commune de la pêche

Le secteur de la pêche est confronté à la fois à de graves problèmes environnementaux et à de sévères problèmes sociaux et de cohésion avec un chômage croissant. La réforme actuelle est inévitable. Son objectif principal est d'assurer l'existence durable du secteur de la pêche au sein de l'Union européenne. Les mesures devraient être appliquées tant pour la pêche en mer que dans les eaux intérieures (lacs et rivières). Le PPE soutiendra les propositions de la Commission en vue de :

- planifier une gestion rationnelle des ressources réduites par les activités de pêche et trouver une solution au problème des prises accidentelles ;
- adapter le mécanisme de distribution de la «stabilité relative» aux possibilités de la pêche ;
- moderniser et adapter la flotte aux ressources disponibles ;
- coordonner les marchés et les ressources en établissant une cohérence entre l'accès aux ressources et l'accès aux marchés (droit d'investir dans des pays tiers, libre accès aux ports, lutte contre la pêche illégale) ;
- coordonner la PCP avec la politique étrangère de l'Union afin d'optimiser notre position de tête dans le monde en combinant l'aspect commercial et celui des relations avec l'étranger. Nous devons développer nos traités de pêche avec les pays tiers afin de maintenir les possibilités de pêche pour notre flotte en-dehors des eaux communautaires, tout en assurant que les quotas négociés ne nuisent pas à la durabilité des stocks de poissons ;
- recueillir un maximum d'informations fiables sur les ressources réelles pour en assurer une gestion rationnelle ;
- promouvoir des mesures visant à renforcer l'aquaculture.

Section VIII. Un tourisme soutenable et de qualité

Le tourisme représente 5% de l'emploi en Europe et exerce un effet d'entraînement sur d'autres secteurs de la vie économique. Il est également un facteur important d'intégration économique, sociale, culturelle et politique au niveau de l'Union. De plus, il est en croissance constante : pour cette raison, il importe de dynamiser le potentiel touristique en complétant au niveau de l'Union l'action des Etats membres, des régions et des pouvoirs locaux.

Les Etats membres ont le devoir d'assurer une coordination des efforts visant à offrir un tourisme de qualité. En sélectionnant et en promouvant les meilleures pratiques dans le secteur, des résultats intéressants pourraient être obtenus plus rapidement.

Section IX. Établir un espace européen de la culture

En vue de rapprocher durablement les peuples d'Europe et faciliter leur compréhension mutuelle, il importe, au-delà de la richesse de leurs diversités, d'approfondir la conscience de leurs racines communes par l'établissement d'un espace culturel européen, se fondant sur les cultures nationales. Par la reconnaissance et la promotion des atouts culturels et des valeurs spécifiques de l'Europe, cet espace basé sur la diversité favorisera le dialogue, les échanges et la création artistique. Le PPE souhaite mettre l'accent sur quelques priorités.

1. Étendre le principe du vote à la majorité qualifiée aux secteurs de la politique culturelle. La procédure de codécision implique normalement un vote à la majorité dans les deux institutions. Ce n'est pas le cas en matière culturelle. Il convient de corriger cette anomalie.
2. Préserver la diversité culturelle de l'Europe, qui est sa grande richesse, en favorisant le maintien des cultures et des langues ainsi que la spécificité de l'Europe dans le domaine des médias et du cinéma.
3. Refondre "Télévision sans frontières" en une directive européenne sur les contenus. Ce programme doit être développé et adapté pour mieux gérer la diffusion des contenus audiovisuels par-delà les frontières, et, promouvoir une industrie audiovisuelle européenne forte et compétitive. Cette refonte devrait tenir compte des changements technologiques et de l'évolution du marché. Ceci impliquerait, d'une part, d'appliquer des principes de base communs (droits de l'homme, protection des mineurs, etc.) à tous les services à contenu audiovisuel et, d'autre part, d'adapter ou d'éliminer les règles obsolètes contenant un niveau de détail inapproprié qui ne se justifie plus aujourd'hui (certaines règles sur la publicité, les quotas obligatoires, etc.).
4. Réexaminer le programme cadre «Culture 2000». Il a donné de bons résultats mais devrait être légèrement modifié pour accentuer son caractère opérationnel et mieux l'adapter aux besoins des citoyens.
5. Dans le domaine des médias, le PPE attache beaucoup d'importance au pluralisme et à l'indépendance des organes de presse, de radio et de télévision. Il défend la qualité du service public, en coexistence avec le privé, pour une information objective, variée, pluraliste et attentive aux exigences de la vie démocratique, de la responsabilité, de la protection des minorités et des droits de l'opposition.
6. L'importance de la culture dans la formation d'une identité européenne devrait être soulignée. Elle doit commencer dès l'école et peut contribuer au développement d'un esprit civique européen. Il convient également de souligner l'importance des programmes d'échanges pour étudiants, volontaires et enseignants, comme un moyen permettant de sauvegarder notre héritage culturel européen commun.

Section X. Des finances durablement équilibrées pour une monnaie stable

La stabilité à long terme de l'Union monétaire ne dépend pas que de l'action de la Banque centrale européenne. Sans la coopération des Etats membres pour équilibrer leurs finances publiques, la politique de stabilité monétaire de la banque serait très restrictive. Un bon «policy mixt» implique un partage équitable des tâches.

Avec le vieillissement de la population, les régimes publics de pensions vont absorber une part croissante des budgets nationaux ou seront réduits à un minimum socialement inacceptable.

Voilà pourquoi, le PPE est en faveur d'une consolidation du pacte de stabilité et de croissance par la voie la plus appropriée pour lui donner force légale. C'est par la réduction de leur endettement que les gouvernements retrouveront des marges de manœuvre pour relancer une conjoncture faiblissante. De manière plus large, la stabilité financière de l'Union sera renforcée par la mise en application rapide du programme de réformes structurelles (régime de pension, marché de l'emploi et marché des capitaux).

Ces mesures, combinées à une réduction coordonnée de l'imposition en Europe, redynamiseront l'esprit d'entreprise et contribueront donc à la création d'emplois, à l'augmentation de l'assiette fiscale et à une meilleure santé financière des Etats membres.

Concernant l'adhésion des nouveaux Etats membres à la zone euro, le PPE est favorable à ce qu'elle se fasse rapidement. Les bénéfices de la monnaie unique devraient être étendus à tous les Etats membres de l'Union et leurs citoyens, à condition qu'ils le souhaitent et qu'ils remplissent les critères de Maastricht. Ceci encouragera les nouveaux Etats membres à poursuivre leurs réformes, et fera de l'euro une devise encore plus forte et attrayante.

CHAPITRE IV. UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE

Pour le PPE, il est fondamental qu'une perspective générationnelle soit prise en compte dans la prochaine intégration de l'Europe. Nous devons construire un avenir qui puisse offrir de meilleures perspectives aux jeunes. Nos projets pour les années à venir doivent être durables. La jeunesse est l'avenir de l'Europe, mais nous ne devons pas oublier qu'elle fait aussi partie du présent. Prendre en considération les intérêts et opinions des jeunes Européens est un défi que le PPE voudrait relever et dont il fera une priorité de la prochaine législature du Parlement européen.

Une Politique européenne de la Jeunesse doit partir du principe que les jeunes possèdent d'énormes ressources. En même temps, les jeunes doivent faire face à de nombreux défis qui demandent l'attention du monde politique, en particulier au niveau européen. Le PPE estime que l'Union européenne devrait offrir plus aux jeunes, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi ou encore de l'intégration sociale, qui impliquent autant d'opportunités et de défis pour les jeunes et auxquels l'Europe pourrait trouver des solutions plus efficaces.

Pour protéger les intérêts des jeunes, il convient d'accorder plus d'attention à leur participation et à leur contribution aux processus décisionnels européens.

Education

Le PPE estime que le système éducatif doit être accessible à tous, sans aucune discrimination.

L'éducation doit nous encourager à participer activement à la société, à nous épanouir socialement et individuellement, nous apprendre le sens de la démocratie et nous permettre de comprendre et de mettre en pratique nos valeurs européennes essentielles. L'accent doit donc être mis sur l'individu, tout en gardant à l'esprit que tous les étudiants devraient apprendre à vivre et à travailler en communauté.

L'Etat doit offrir à tous, l'accès à l'éducation ainsi que des systèmes scolaires de qualité et diversifiés. Nous croyons par conséquent que le système éducatif doit être caractérisé par une concurrence permanente entre les écoles et universités, puisqu'il est prouvé que cette concurrence donne un meilleur choix aux parents et aux étudiants et favorise des standards plus élevés en matière de qualité de l'éducation. Cependant, cette concurrence doit intervenir sur une base stratégique et progressive, pour s'assurer que les jeunes plus vulnérables ne soient pas désavantagés dans ce processus.

Le processus d'intégration européenne a mis en évidence le besoin d'établir une coopération plus globale et plus fructueuse dans les domaines intellectuel, culturel et éducatif. L'Europe de la Connaissance est à présent largement reconnue comme un élément fondamental du renforcement de nos sociétés, de l'épanouissement personnel et professionnel de nos citoyens et de la compréhension entre les cultures.

Par conséquent, le PPE et son organisation de Jeunes (YEPP) croient qu'il est essentiel de:

-Garantir un système éducatif public qui offre un enseignement d'une plus grande qualité tout en respectant la coexistence légitime de l'enseignement privé, puisque cette coexistence garantit l'égalité des chances et le libre choix à tous les citoyens européens.

-Promouvoir et mettre en vigueur toutes les mesures relatives à l'Union européenne et aux langues européennes, encourageant le multilinguisme en Europe, en particulier dès le plus jeune âge, mais également tout au long du processus éducatif.

-Développer les programmes éducatifs européens Socrates, Comenius et Tempus, en renforçant le processus visant à supprimer les obstacles dans ce domaine, et à encourager la mobilité des étudiants et enseignants.

-Promouvoir le recours aux nouvelles technologies dans les procédures de formation et d'éducation, pour garantir une meilleure intégration des nouvelles générations européennes ainsi que leur développement social, culturel et économique.

Emploi

Dans ses efforts de création d'emplois, l'Europe doit tenir compte des besoins des jeunes européens. Le taux de chômage élevé en Europe est intolérable. Nous ne devons pas oublier que lorsque le marché du travail se porte mal, les jeunes sont parmi les plus touchés. Plus de 15% des jeunes européens de moins de 25 ans, se retrouvent sans emploi ni occupation de formation.

Pour les jeunes, le fait d'avoir un emploi est directement lié à l'émancipation et à l'autonomie. Il s'agit d'un facteur essentiel, tout comme la chance de pouvoir étudier et d'avoir son propre toit.

La création d'emplois demande avant tout des politiques économiques saines et des mesures de soutien visant à renforcer l'esprit d'entreprise. Néanmoins, le taux de chômage élevé parmi les jeunes demande également une attention toute particulière pour éviter le chômage prolongé. Par conséquent, le chômage des jeunes doit faire l'objet de mesures spécifiques et prioritaires.

Le PPE souhaite améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes et se fixe les priorités suivantes :

-Promouvoir des mesures spécifiques en matière de contrats d'emplois pour les jeunes, dans des conditions favorisant la stabilité et la formation.

-Encourager les initiatives et la créativité des jeunes dans tous les domaines et promouvoir leur esprit d'entreprise.

-Favoriser la mobilité et l'employabilité des jeunes grâce à un système flexible et efficace de reconnaissance des diplômes dans toute l'Europe.

Lutter contre l'exclusion sociale

Les jeunes sont les plus susceptibles d'être victimes d'exclusion sociale. Contrairement à leurs aînés, ils n'ont pas l'expérience nécessaire pour relever certains défis, qui peuvent parfois s'avérer trop complexes. Pour améliorer les conditions des années de formation, il convient d'adopter une perspective globale aux dimensions à la fois économique, sociale et basée sur des valeurs. Les partis membres du PPE ont beaucoup à offrir à cet égard au niveau local, régional et national. La lutte contre l'exclusion sociale comprend en effet une composante européenne, demandant la concertation et la coopération entre les partis membres du PPE.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, le PPE encourage l'adoption d'approches pluridisciplinaires englobant l'éducation, la prévention sanitaire et l'emploi. Une attention toute particulière devrait être accordée à l'amélioration de la prévention et du traitement des maladies mentales, qui constituent souvent le problème le plus important dans le domaine de la santé des jeunes. La lutte contre la drogue et l'amélioration des programmes de traitement sont également des questions de grande importance pour un trop grand nombre de jeunes Européens et devraient recevoir une plus grande attention. Il n'y a pas de temps à perdre dans ces domaines et le PPE fera des demandes des jeunes Européens une priorité.

CHAPITRE V. L'EUROPE DANS LE MONDE

Phénomène incontournable, la mondialisation, par l'intensification des échanges qu'elle entraîne, multiplie les chances de développement pour tous les pays capables de s'y adapter. Non maîtrisée, elle provoque des déséquilibres et des inégalités et comporte des risques que les gouvernements nationaux ne parviennent plus à gérer.

Dans le monde actuel, l'interdépendance économique et politique est devenue telle que l'Europe ne plus espérer devenir un îlot de paix, de liberté, de justice, de démocratie et de prospérité dans un monde tourmenté par les guerres civiles, la pauvreté, l'injustice, l'insécurité et la tyrannie politique.

Nous ne pouvons ignorer les mouvements de protestation qui apparaissent partout dans le monde. Si les Européens veulent sauvegarder leur modèle démocratique et social, ils devront accepter de s'impliquer davantage, en coopération avec les Etats-Unis et leurs autres partenaires mondiaux partageant les mêmes objectifs, dans l'élaboration et la gestion d'un nouvel ordre mondial répondant aux mêmes exigences de paix, de liberté, de justice et de démocratie.

Pour assumer ses responsabilités sur la scène politique internationale – préserver la paix, promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et le développement des pays moins nantis – l'Union européenne doit avoir une Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC) forte. Elle doit se donner les moyens nécessaires pour tenir ses engagements, c'est-à-dire reposer sur des institutions lui permettant de parler d'une seule voix et disposer de capacités militaires fortes. Ainsi, notre continent pourra devenir influent et se faire une place de choix sur le devant de la scène internationale, et sera capable de répondre aux nouvelles menaces, telles que le terrorisme, qui pèsent sur notre sécurité, en Europe et ailleurs.

Section I. Pour une Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC)

Le traité de Maastricht, en son article J.1, instituait, il y a plus de dix ans déjà, une politique étrangère et de sécurité commune. Cependant, basée uniquement sur la coopération intergouvernementale, elle ne tarda pas à montrer ses limites.

A l'inverse, en matière de politique commerciale extérieure, et même quand les positions nationales étaient divergentes, l'Union est parvenue non seulement à définir des positions communes, mais encore à les faire accepter au niveau mondial.

En conséquence, le PPE est en faveur de l'extension de la méthode communautaire à l'essentiel de la PESC, afin de remplir les conditions institutionnelles préalables à l'élaboration d'une véritable politique étrangère européenne et permettre à l'Union se positionner de manière cohérente et influente.

A. Intégration de la PESC dans les structures communautaires

L'efficacité de la PESC nécessite une clarification préalable des compétences et des procédures décisionnelles.

- Les compétences de l'Union en matière de politique étrangère et de sécurité commune, couvriront tous les domaines de la politique étrangère et toutes les questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris l'élaboration progressive de la politique de défense commune, dans le but d'aboutir à une défense commune, suivant une décision du Conseil européen, qui doit être ratifiée par les Etats membres.
- Dans les domaines ainsi circonscrits, un ministre des Affaires étrangères de l'Union, vice-président de la Commission, serait en charge des relations et actions extérieures de l'Union, appuyé par un service diplomatique européen, composé de fonctionnaires européens et nationaux. Son statut de commissaire autoriserait un contrôle parlementaire efficace. Le ministre des Affaires étrangères serait désigné par le Conseil à la majorité qualifiée, en accord avec le président de la Commission.

- Le ministre des Affaires étrangères de l'Union aurait le droit d'initiative dans le domaine de la politique étrangère commune ainsi que la politique de sécurité et de défense commune, et agirait sur mandat du Conseil des Ministres. Les décisions seraient en principe adoptées à la majorité, sauf dans le domaine militaire et de la défense.
- Il disposerait des instruments administratifs, diplomatiques et budgétaires nécessaires à l'exécution de ses missions, en provenance pour l'essentiel de la Commission mais aussi transférés à partir des Etats membres pour le complément (« pooling of expertises »). Dans ce cadre, l'Union disposerait d'un réseau unifié de représentations extérieures (ambassades).
- Dans les organisations internationales qui traitent de problèmes relevant de la PESC, ce sera désormais l'Union qui représentera les Etats membres. Là où cela ne s'avèrera pas possible dans l'immédiat, les Etats membres s'engagent à se concerter et à prendre des positions communes selon des procédures adaptées à la compétence de chacune d'elles.
- Chaque année, l'Union européenne se dote des crédits budgétaires nécessaires au financement de la PESC.

B. Les grands axes de la PESC

L'Union poursuit à l'extérieur, avec d'autres moyens et selon d'autres modalités, les mêmes objectifs qu'à l'intérieur, à savoir :

1. La liberté, la paix et la sécurité
2. Des chances égales pour tous
3. Le développement durable
4. La démocratie, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance.

En vue d'y parvenir plus efficacement elle s'attachera à :

- a) développer une série de partenariats privilégiés ;
- b) favoriser la coopération internationale et renforcer plus spécialement les organismes multilatéraux.

1. La liberté, la paix et la sécurité

La fin de la guerre froide et les accords de désarmement entre grandes puissances n'ont pas éteint tous les conflits, ni supprimé toutes leurs causes. Ils se manifestent sous une forme nouvelle et plus insidieuse, celle du terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive et des guerres civiles. Avec ces nouveaux défis en matière de sécurité, les priorités évoluent de la notion de défense collective à la notion de sécurité collective. L'Union doit donc mettre surtout l'accent sur la prévention des conflits et se préparer à relever les défis de demain. Les gouvernements ne respectant pas la démocratie et la primauté du droit, les régimes autarciques, militaires ou guerriers, constituent une menace non seulement pour les pays voisins mais aussi pour la communauté internationale toute entière. Il est clair que la suppression de la démocratie et des libertés individuelles nourrit l'instabilité et le terrorisme. Nous assistons aussi à l'explosion sur une grande échelle de conflits ethniques dont les conséquences sont insupportables pour la communauté mondiale. Ces conflits naissent généralement de la compétition entre peuples ou ethnies pour l'accès aux ressources rares (eau, minerais, pétrole, terres fertiles) ou d'activités criminelles organisées sur une grande échelle (trafic d'êtres humains, de drogues, de diamants) qui aident à financer des conflits régionaux ou des guerres civiles.

Le PPE soutiendra les actions de l'Union en vue :

- d'améliorer le dialogue et la coopération entre États ou régions victimes de ces conflits en proposant son aide ou son arbitrage ;
- pour la lutte contre le terrorisme : voir ce qui est dit au chapitre II sur la sécurité ;

- d'encourager le développement de la démocratie partout dans le monde en faisant respecter la Charte des Droits de l'Homme et le droit international ;
- d'encourager et soutenir l'action des organisations humanitaires qui, sur le terrain, œuvrent activement à toutes les formes de développement qui diminuent l'attrait des cultures ou des activités interdites ;
- de renforcer les capacités militaires de l'Union pour crédibiliser ses objectifs politiques en matière de maintien et de rétablissement de la paix, et le respect du droit international sous l'égide des Nations unies ;
- d'apporter une assistance technique, financière ou militaire aux actions de maintien de l'ordre sous l'égide des Nations-Unies ;
- de contrôler et d'éliminer les trafics d'armes ;
- pour les conflits de dimensions plus vastes : voir ce qui est dit à la Section II sur la politique européenne de défense.

2. Des chances égales pour tous

La tyrannie et la dictature sont les causes principales des violations des droits de l'homme. Elles constituent également, dans une large mesure, le terreau sur lequel les conflits naissent et se nourrissent. A l'inverse, le développement économique et l'accroissement des échanges sont des facteurs de paix et de stabilité. Dans le monde interdépendant où nous vivons, la lutte contre la pauvreté est un défi majeur.

Tout en reconnaissant les conséquences positives de la mondialisation, le PPE estime que l'éradication de la pauvreté ne peut se faire qu'à partir d'une approche holistique du développement. Les aides et le commerce ne peuvent à eux seuls combattre la pauvreté. Nous devons établir un agenda de développement plus global, comprenant une réforme des conditions du cadre international, telles que des règles commerciales mondiales, et des systèmes d'allègement de la dette. Le développement demande davantage d'investissements étrangers et d'aide internationale, un renforcement du secteur privé et une meilleure gouvernance, basée sur des structures démocratiques.

C'est pourquoi le PPE est en faveur :

a. D'un commerce mondial équitable par le renforcement de l'O.M.C.

L'OMC fournit non seulement une structure globale permettant de promouvoir l'ouverture équitable et réciproque des marchés et de réduire les distorsions commerciales, mais aussi un système neutre pour résoudre les conflits commerciaux sur base de principe de droit et non de rapport de forces. Les principes de négociations fixés à Doha doivent être appuyés, de même que les accords TRIPS (propriété intellectuelle) et GATS (commerce des services). Le PPE appuiera les efforts tendant à intégrer les économies émergentes et les pays les moins développés dans le système économique mondial en tenant compte des difficultés spécifiques de ces pays mais aussi de leurs possibilités.

Le PPE regrette l'échec de Cancun et espère qu'un accord sera trouvé aussi rapidement que possible sur les questions laissées en suspens, afin de créer une base pour la réalisation de l'Agenda du Développement de Doha.

Le PPE note également que de nombreux pays en développement semblent peu disposés à discuter de la possibilité d'inclure les questions de Singapour dans les négociations de l'OMC. Le PPE encourage par conséquent les initiatives de l'UE visant à envisager l'option de créer une zone de libre-échange avec les pays de l'ALENA, couvrant également les domaines de la concurrence, de l'accès au marché, de la facilitation des échanges et des marchés publics, afin de donner l'exemple à suivre.

Le PPE encourage les politiques destinées à aider les pays les plus pauvres à combler les lacunes auxquelles ils sont actuellement confrontés en matière économique, technologique et numérique, ainsi qu'à veiller à ce que les pays les moins développés aient accès aux médicaments de première nécessité.

Pour accroître la légitimité de l'OMC, le PPE soutient la création et le renforcement d'une assemblée parlementaire à l'OMC.

b. D'un engagement financier important pour les pays en voie de développement (objectif : 0.7% du P.I.B.)

L'Union est le premier fournisseur mondial de l'aide au développement. Elle doit le rester. Mais il convient de la renforcer et de l'améliorer pour éliminer la pauvreté :

- en concentrant l'action sur les besoins spécifiques des pays les plus pauvres du globe ;
- par une approche plus décentralisée et moins bureaucratique de la gestion des programmes ;
- par une cohérence et une coordination plus poussées entre les actions menées par les Etats membres et celles conduites au niveau de l'Union, mais aussi par une meilleure coopération entre donateurs;
- en encourageant l'esprit d'entreprise et le développement économique basé sur les PME, qui étaient à l'origine du développement économique des nouveaux Etats riches et auront le même effet dans les pays moins nantis ;
- en délaissant la gestion du projet unique au profit d'une approche sectorielle plus vaste où serait favorisée l'appropriation des projets par les nationaux du pays récipiendaire ;
- par des exemples positifs de politique macro-économique, tels que des systèmes fiscaux simplifiés et transparents, une bonne gouvernance et des réformes de marché ;
- par l'intégration du Fonds européen de Développement dans le budget de l'Union ;
- par le soutien aux initiatives des ONG et, plus spécialement, à l'initiative «GAYE» «Give as you earn» que le groupe PPE-DE a l'intention de lancer.

c. D'une modification de l'article 133 en vue de reconnaître la compétence du Parlement dans la politique commerciale extérieure.

3. Le développement durable

Les ressources de notre terre doivent être gérées avec prudence et responsabilité, afin d'assurer un bon niveau de vie à un nombre croissant de personnes. Nous devons trouver comment faire face à la croissance démographique mondiale et envisager des modèles de développement compatibles avec la nature des ressources de notre planète.

Par ailleurs, l'Union doit poursuivre, avec le plus grand nombre de pays, la collaboration en vue :

- de respecter les engagements pris par les accords de Kyoto ;
- de lutter contre la déforestation des régions tropicales et l'appauvrissement massif de la biodiversité ;
- de soutenir les organisations qui militent pour les mêmes objectifs.

4. La bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme

L'aide extérieure, si importante soit-elle, ne suffit pas à garantir le développement et celui-ci, à lui seul, ne peut garantir la paix même s'il y contribue fondamentalement.

La corruption, le détournement de l'aide, les trafics illégaux, la mauvaise gestion des deniers publics, les conflits éthiques sont hélas des réalités qu'on ne peut ignorer. Le PPE considère que, conformément à l'accord de Cotonou, l'octroi d'aide doit demeurer dépendant du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Nous sommes d'avis que le développement de véritables démocraties est indispensable à la promotion de la liberté de l'individu, permet la croissance économique et assure la prospérité pour toutes les nations. La question de la protection des femmes doit également être systématiquement soulevée, dans le cadre de l'octroi d'aide au développement.

C'est pourquoi, le PPE favorisera l'approche multilatérale et les accords régionaux ou intercontinentaux. Il soutiendra les initiatives d'ONG et soumettra l'adoption des programmes d'aide au respect de certains principes de bonne gouvernance, définis de commun accord avec les pays assistés.

C. Nos options politiques pour atteindre ces objectifs extérieurs

Pour que l'Union puisse réaliser ses objectifs au niveau international, le PPE propose :

a) D'intensifier nos partenariats stratégiques.

1) Et tout d'abord avec les U.S.A.

Nous devons développer les relations transatlantiques et renforcer la coopération dans le cadre d'une communauté stratégique transatlantique, pour garantir la sécurité et la prospérité dans le monde. Partageant avec les Etats-Unis l'essentiel de nos valeurs et de nos objectifs, nous devons clarifier et intensifier nos relations, débattre ouvertement de nos différences d'intérêts et exécuter loyalement les engagements que nous prenons les uns vis-à-vis des autres. Les anciens dispositifs devraient être revus afin d'établir de nouvelles relations adultes permettant le rapprochement des points de vue stratégiques, notamment par le biais du renforcement de l'OTAN et par le développement des capacités militaires de l'Europe. Les relations entre l'UE et les Etats-Unis doivent être promues par le biais d'un projet renforçant à la fois la dimension politique et économique du partenariat, y compris l'achèvement d'un marché transatlantique.

2) Nous devons ensuite :

- développer le Pacte de Stabilité dans les Balkans pour créer une zone de paix, de prospérité et de démocratie, dans le but de faciliter l'intégration de ces pays dans les structures européennes ;
- poursuivre le développement de la coopération avec la Russie, surtout sur les thèmes d'intérêt mutuel majeur : politique de sécurité, lutte contre le terrorisme, approvisionnement en énergie, sécurité nucléaire, environnement et crime organisé ;
- en utilisant l'expérience des nouveaux Etats membres, intensifier la coopération avec les nouveaux voisins de l'Union européenne : Ukraine, Moldavie, Biélorussie, sous la forme d'une stratégie globale de voisinage, afin de soutenir le développement de leur démocratie et le renforcement des valeurs des sociétés ouvertes ;
- accorder une attention particulière à la dimension septentrionale, et plus précisément, à la question de l'Oblast de Kaliningrad ;
- élaborer une politique à long terme pour le Caucase, afin de contribuer à la stabilité de l'ensemble de la zone tout en consolidant le développement de la démocratie dans toute la région ;
- formuler et mettre en œuvre une politique commune à long terme pour les pays voisins, pour les aider à construire une société indépendante et démocratique, et promouvoir une coopération basée de bonnes relations de voisinage, l'inviolabilité des frontières, la résolution pacifique des conflits et le respect des valeurs démocratiques et de l'Etat de droit. L'objectif principal des prochains élargissements de l'Union

devrait être de rendre le recours à la force et à la guerre inconcevable dans ces pays ainsi que vis-à-vis de leurs voisins. La contribution à la stabilité régionale et à de bonnes relations de voisinage européennes, sont des conditions préalables essentielles pour tout pays candidat ;

- donner un nouvel élan au processus de Barcelone dans la région méditerranéenne, notamment par le biais de l'institution d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et d'une Banque de Développement euro-méditerranéenne, en mettant l'accent sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, sur le développement économique et social, ainsi que sur l'intensification du dialogue culturel. Le PPE œuvrera en faveur de la mise en œuvre rapide de la Zone de libre-échange euro-méditerranéenne et de l'approfondissement du dialogue avec ses partenaires méditerranéens, de manière à les aider à renforcer leur coopération mutuelle et à surmonter leur méfiance mutuelle ;
- renforcer l'engagement politique de l'Union européenne au Moyen-Orient par une intervention claire et équilibrée au processus de paix ;
- consolidation la paix en Afghanistan et promouvoir le dialogue avec le monde arabe et musulman. Le dialogue politique entamé avec l'Iran doit être poursuivi dans le cadre des négociations visant à la conclusion d'un accord de coopération, à condition que l'Iran honore ses engagements internationaux par rapport à son programme de développement nucléaire ;
- dans le cadre de la Convention Cotonou, accroître notre soutien à tous les développements économiques, sociaux et politiques en Afrique, en mettant l'accent sur la lutte contre le SIDA ;
- encourager dans de nombreux pays africains les évolutions et mouvements visant à combattre la corruption, renforcer la démocratie et favoriser le secteur social. Cette action sera optimisée en renforçant les partenariats de développement existant avec les pays les plus pauvres, ainsi qu'en soutenant l'initiative N.E.P.A.D et l'émergence de l'Union africaine, et en renforçant les structures de soutien appropriées pour un modèle africain d'intégration politique et économique, similaire au modèle européen ;
- développer les relations avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et accélérer le processus ASEM : les relations avec ces organisations sont d'importance cruciale pour la prévention des conflits en Asie et la promotion de la stabilité politique ;
- approfondir nos relations avec les pays d'Amérique latine, favoriser le MERCOSUR, et accorder une attention particulière à l'Accord d'Association économique, de Concertation politique et de Coopération entre l'UE et le Mexique.

b) Soutenir les organisations multilatérales et y coordonner nos actions.

La plupart des organisations internationales nées dans l'immédiat après-guerre, en particulier les Nations Unies, ont prouvé leur utilité. Leur contribution à la stabilité internationale, au développement économique, à la prévention des conflits, à la meilleure gestion des ressources terrestres, à la sauvegarde du patrimoine de l'humanité, etc., sans être parfaite ou optimale, s'est révélée positive. Elles doivent cependant être réformées pour tenir compte de la nouvelle situation internationale, et des nouveaux rapports de force qui se sont créés depuis cinquante ans. L'Union doit prendre l'initiative de ces réformes. Pour y parvenir, elle doit mettre fin à ses propres divisions.

Les Etats membres de l'UE devraient également réfléchir à la meilleure manière d'être représentés dans les structures des différentes organisation internationales. Le PPE est en faveur d'une représentation unique de l'Union partout où cela est possible et certainement dans les organisations en charge des matières relevant de la compétence de l'Union. Là où cette représentation unique n'est pas possible, il conviendrait que les Etats membres s'engagent à coordonner leur position.

Section II. Une politique européenne de défense

Si les instruments non militaires d'une politique étrangère commune sont importants et généralement suffisants pour réaliser les objectifs de l'Union au niveau international, il faut admettre que, dans certains

cas, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix, et la prévention des conflits, exigeront des interventions de type militaire.

Compte tenu de sa place dans l'économie mondiale, l'Union ne peut esquiver ses responsabilités et laisser aux seuls Etats-Unis le soin d'assurer la sécurité du Monde, surtout quand les intérêts de l'Europe sont en jeu.

Bien entendu, cette responsabilité de sécurité mondiale incombe d'abord à l'organisation des Nations-Unies et l'Union doit tout faire pour permettre aux Nations-Unies de répondre efficacement aux défis du monde moderne. Néanmoins, l'expérience a montré que le Conseil de Sécurité pouvait être paralysé ou se trouver dans une situation où les contributions nationales aux forces d'intervention de l'ONU sont insuffisantes. Dans pareil cas, l'Union devra peut-être intervenir, soit dans le cadre de l'OTAN, soit sur base du concept adopté à Helsinki des « pays chefs de file ».

Longtemps, les questions de sécurité et de défense en Europe ont été centrées sur la défense du territoire en prévision d'une menace d'invasion. Pour y parer, l'OTAN a sans doute constitué l'alliance la plus durable et la plus efficace de tous les temps, puisque pendant cinquante ans, elle a pu garantir la paix sans devoir faire la guerre. L'Europe n'avait donc pas besoin d'une autre politique de défense que celle assumée par l'OTAN. Cependant, depuis la fin de la guerre froide, l'environnement en matière de sécurité a énormément changé, demandant non seulement une adaptation de l'OTAN mais aussi une réponse européenne.

Par conséquent, les Etats membres de l'UE ont décidé à Helsinki de développer ce qu'ils ont baptisé « l'Objectif global » et d'établir des Forces européennes d'Intervention rapide. Leur objectif est non seulement de renforcer les capacités européennes au sein de l'OTAN – qui conserve un rôle prédominant dans le partenariat transatlantique et les questions de sécurité et de défense qui y sont liées – mais aussi de donner à l'Union les capacités militaires nécessaires à son autonomie pour prendre des actions européennes quand cela s'avère nécessaire pour protéger ses intérêts vitaux, au cas où l'OTAN ne serait pas engagé pleinement.

Ces Forces d'Intervention rapide seraient le bras armé de la PESC et pourraient, à terme, constituer l'embryon d'une armée européenne. Pour faire mûrir cette idée, il conviendrait, avec ceux des pays qui y souscrivent et dans le cadre des coopérations renforcées, de définir un concept de responsabilités européennes en matière de sécurité et de défense, à partir d'une analyse des objectifs et des besoins, qui pourrait aboutir à une politique de défense européenne capable de relever les nouveaux défis dans ce domaine.

Ce ne sont plus exclusivement les conflits entre Etats qui menacent la paix internationale, mais de plus en plus souvent ceux incluant des acteurs non étatiques. L'Union européenne doit apporter des réponses satisfaisantes à ce problème. Une telle stratégie doit aussi aborder les relations entre l'OTAN et l'Union européenne. En effet, le concept européen dans le domaine de la défense doit être étroitement lié à l'OTAN.

Capacités

Actuellement, l'Union européenne dépense chaque année quelque 150 milliards d'Euros pour sa défense. Cela représente un plus de 50% des efforts de défense américains. Le nombre de soldats de l'Union élargie est pourtant supérieur à celui de l'armée américaine. Néanmoins, en raison de la coexistence de quinze armées distinctes et d'un double emploi généralisé, en particulier dans les domaines onéreux de la recherche et de l'équipement, l'efficacité de la défense européenne n'atteint que 10% environ de celle des Etats-Unis.

C'est pourquoi, le PPE est en faveur de la création d'une agence européenne des armements et à l'établissement d'un marché commun pour l'armement. Le Code de conduite sur les exportations d'armes doit être conforté. Sur cette base, on pourrait introduire une reconnaissance mutuelle des décisions en matière d'exportation d'armes prises par les gouvernements des Etats membres.

Cette agence européenne des armements serait chargée de la coordination de l'équipement des armées nationales, et de la coordination des projets de recherche et de développement dans le domaine des armes de pointe. Dans le contexte de sécurité d'aujourd'hui, il est de la plus haute importance d'assurer

l'interopérabilité des différentes armées des Etats membres. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que l'équipement et la formation des armées de tous les Etats membres satisfassent à des normes et standards communs.

L'établissement d'une véritable politique spatiale européenne constitue un des principaux défis technologiques de l'Union, dont la mise en œuvre lui permettra d'améliorer son service de renseignements militaires.

Pour cette raison, le PPE soutient fermement le programme Galileo, tout en regrettant que le volet militaire du projet n'ait pas encore été accepté, et propose que l'Agence spatiale européenne devienne l'Agence spatiale de l'Union européenne.

Finalement, dans le cadre de la stratégie de sécurité européenne, nous devrions étudier la possibilité d'adopter et de mettre en œuvre une clause d'assistance et de défense mutuelle, analogue à celle qui existe dans les Traités de l'OTAN et de l'UEO.

CHAPITRE VI. UNE BONNE GOUVERNANCE EUROPEENNE

A. Une Europe forte

Pour réaliser les objectifs de ce programme au niveau d'une Europe élargie, et plus hétérogène, il faut réformer nos institutions pour les rendre plus efficaces, plus transparentes, plus responsables et plus démocratiques.

L'Europe sera plus forte dans la mesure où elle bénéficiera du soutien et de l'engagement des citoyens. A cet égard, le rôle des partis politiques transnationaux sera déterminant car ils sont les intermédiaires obligés entre les institutions de l'Union et les citoyens. C'est pourquoi il faut leur reconnaître un statut légal qui leur garantisse indépendance et responsabilité. Durant la dernière législature 1999-2004, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une loi reconnaissant l'existence et l'importance des partis politiques européens. Il s'agit d'une démarche importante vers la construction politique européenne. Comme pour de nombreuses autres questions, le PPE fut le leader de cette initiative politique.

Par son Document de Congrès d'Estoril, le PPE fut le premier des grands partis à présenter un projet cohérent pour une Constitution européenne, et fut donc en position d'influencer considérablement la direction des travaux de la Convention européenne. Ses représentants à la Convention ont joué un rôle considérable pendant tout le processus.

Le PPE est convaincu que l'adoption de la Constitution sur base du projet élaboré par la Convention, reste une condition indispensable au bon fonctionnement de l'Europe élargie.

L'échec du Sommet de Bruxelles n'est pas définitif. La CIG a déjà enregistré un consensus sur de nombreux points du projet. Les divergences qui ont conduit à l'échec provisoire de la CIG ne sont pas insurmontables. Les difficultés rencontrées lors du Sommet de Bruxelles doivent être surmontées et une solution honorable doit être trouvée avant le 1^{er} mai 2004.

Le PPE s'engage à soutenir les efforts de la présidence irlandaise de l'Union en vue d'aboutir à ce compromis.

B. Une Europe bien gérée

Les ambitions que nous assignons à l'Union européenne sont élevées tant à l'intérieur de l'Europe qu'à l'extérieur. Pour être crédible, leur réalisation implique également la révision des dimensions budgétaires. Il semble essentiel d'améliorer la planification financière à moyen terme et de développer un système de ressources propres permettant à l'Union d'agir rapidement et de répondre aux besoins urgents. Parallèlement, le PPE veillera à ce que des normes strictes de gestion et de transparence soient respectées dans l'utilisation des dépenses de l'Union européenne. Il poursuivra son engagement dans la lutte contre la fraude et les malversations.

Section I. Les moyens de réaliser nos ambitions

- Avec 1% environ du P.I.B. (dont plus de 95% sont ristournés aux Etats), le budget de l'Union représente une dépense bien modeste lorsqu'elle est mise en regard des avantages non budgétaires que les Etats membres retirent de leur participation à l'Union (et lorsqu'on sait que l'ensemble des budgets nationaux représente un pourcentage trop élevé de 50% du P.I.B. européen).
- Malgré cet avantage profitable pour chacun d'eux, toute discussion budgétaire entre membres du Conseil des ministres donne lieu à d'âpres discussions sur le partage équitable des contributions [«I want my money back»]. C'est qu'au fil des ans, la nature des ressources propres a évolué pour redevenir des contributions nationales dont chacun s'efforce d'obtenir le juste retour.

Voilà pourquoi le PPE est en faveur :

- d'un resserrement des priorités politiques en relation avec l'exercice des compétences de l'Union ;

- d'une amélioration qualitative de l'exécution des politiques de l'Union en fixant des critères de performance ;
- d'une responsabilité accrue des gouvernements nationaux et régionaux dans la gestion des ressources communes ;
- d'un accroissement des éléments d'investissements du budget actuel, pour atteindre un meilleur équilibre entre investissements et subsides ;
- d'un concept moderne et dynamique de perspective financière, pour garantir la flexibilité budgétaire nécessaire ainsi que les ressources budgétaires suffisantes pour atteindre ses objectifs ;

Les avantages d'un système de ressources propres plutôt que basé sur les contributions nationales, sont évidents en termes d'autonomie, d'efficacité, de transparence et de responsabilité. C'est pourquoi le PPE est favorable à un ré-équilibre du budget de l'Union, basé sur une plus grande part de ressources propres, mais sous certaines conditions strictes :

1. Il ne doit pas augmenter la pression fiscale globale sur les citoyens.
2. Il doit garantir une répartition équitable des charges communes entre les Etats membres et rester proportionnel à la capacité contributive de chacun d'entre eux.
3. Le produit total des ressources propres doit rester conforme au montant strictement nécessaire pour mettre en œuvre les politiques communes.

Section II. Une gestion démocratique des ressources

La perception par les citoyens des problèmes budgétaires de l'Union est négative. Elle se fait l'écho des querelles budgétaires au sein du Conseil des ministres.

A cet égard, la PPE propose :

1. De renforcer la responsabilité et la transparence dans la gestion des fonds communautaires.
2. D'améliorer le droit du Parlement dans la procédure budgétaire.
 - La réglementation financière doit être approuvée selon la procédure de codécision ;
 - la distinction entre les dépenses obligatoires et non obligatoires doit être supprimée ;
 - le Parlement devrait participer pleinement à la définition des priorités politiques et au contrôle de leur mise en œuvre ;
 - le Parlement doit avoir le droit de codécision dans le domaine des ressources propres.
3. L'ouverture et la transparence des procédures budgétaires.
 - Pour exercer correctement son autorité de décharge, le Parlement doit avoir accès à tous les documents pertinents, et devrait pouvoir faire comparaître les fonctionnaires qui ont des pouvoirs budgétaires ;
 - Le Parlement et la Commission auront à cœur de faire des présentations simplifiées à l'usage du public des grands choix budgétaires et de leur justification.
4. La protection des intérêts financiers de l'Union.

La lutte contre la fraude doit se dérouler à tous les niveaux et des mesures efficaces doivent être prises pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Le PPE soutient la création d'un organe indépendant spécialisé dans l'instruction de ce type de fraude. Les priorités devraient être de :

- Lutter contre l'abus de fonds de l'Union européenne et tenter d'en identifier les causes et veiller au remboursement des deniers gaspillés ;
- renforcer OLAF en garantissant son indépendance totale vis-à-vis de la Commission ;
- lutter contre la fraude dans la perception des ressources propres.

5. Poursuivre la réforme des institutions et accroître leur légitimité.

a) La Commission doit :

- Contrôler la mise en œuvre et les résultats de la réforme globale de la Commission européenne ;
- examiner l'efficacité de la réforme, surtout en ce qui concerne la politique de ressources humaines et l'ouverture à un contrôle minutieux externe ;
- responsabiliser les commissaires quant à l'argent géré dans le cadre de leur portefeuille.

b) Le Conseil doit :

- Introduire une responsabilité appropriée du Conseil des ministres pour le financement des aspects opérationnels de ses activités.